

# PROGRAMME DE RESTAURATION DU SAUMON DE LA RIVIÈRE ROMAINE

## OPÉRATION ET SURVEILLANCE AU SITE DE GARDE EN CAPTIVITÉ DES SAUMONS DE LA RIVIÈRE ROMAINE

SAISON 2014

RAPPORT FINAL  
MARS 2015





**OPERATION ET SURVEILLANCE  
AU SITE DE GARDE EN CAPTIVITE  
DES SAUMONS DE LA RIVIERE ROMAINE**

RAPPORT D'ACTIVITES  
VERSION FINALE

Présenté à :  
SOCIETE SAUMON DE LA RIVIERE ROMAINE

Préparé par :  
UANAN EXPERTS CONSEILS INC.

Mars 2015



# Table des matières

Table des matières .....	v
Tableaux .....	vi
Figures .....	vi
Annexes .....	vi
1 Mise en contexte et objectifs du projet.....	1
1.1 Mise en contexte .....	1
1.2 Objectifs.....	1
2 Description générale des travaux.....	2
3 Équipe de travail.....	3
4 Horaire de travail.....	4
5 Description des équipements.....	5
6 Description des opérations .....	6
6.1 Installation des équipements et mise en eau des bassins .....	6
6.2 Procédures de surveillance.....	12
6.3 Accueil et gestion des saumons .....	14
6.4 Suivi des données environnementales et de la qualité de l'eau .....	15
6.4.1 Température de l'air et de l'eau .....	17
6.4.2 pH et potentiel d'oxydoréduction (ORP) de l'eau .....	18
6.5 Période de fraye .....	21
6.6 Démobilisation .....	22
6.7 Entretien hivernal du site .....	23
6.8 Problématiques rencontrées .....	23
6.9 Visiteurs .....	27
7 Conclusions .....	28
8 Références .....	29

## Tableaux

Tableau 4.1 : Nombre d'heures travaillées pour chaque membre de l'équipe.....	4
Tableau 6.1 : Données sur les saumons en stabulation.....	15

## Figures

Figure 6-1 : Variation de la température de l'air et de l'eau.....	18
Figure 6-2 : Variation du pH et du potentiel d'oxydoréduction (ORP) de l'eau .....	20

## Annexes

Annexe A	Manuel de surveillance des employés
Annexe B	Fiche de suivi journalier
Annexe C	Fiches d'entrée et de suivi des saumons
Annexe D	Fiches de suivi des visiteurs

# 1 Mise en contexte et objectifs du projet

## 1.1 Mise en contexte

Hydro-Québec Production a débuté en mai 2009 la construction d'un complexe hydroélectrique de 1 550 MW sur la rivière Romaine, au nord de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, sur la Côte-Nord. Ce complexe sera entre autres composé de quatre aménagements hydroélectriques constitués d'un barrage en enrochement, d'une centrale munie de deux groupes turbines-alternateurs, d'un évacuateur de crues et d'une dérivation provisoire permettant de réaliser les travaux à sec. Ce projet est autorisé par le Gouvernement du Québec sous condition de procéder à la restauration de la population de saumon atlantique sur un horizon de 20 ans.

Pour ce faire, Hydro-Québec a créé la Société Saumon de la Rivière Romaine (ci-après appelée SSRR) qui est responsable de la conception et de la réalisation du programme de restauration du saumon atlantique. Pour l'année 2014, la SSRR a amorcé une série d'études et de travaux dont certains visaient à capturer une proportion de saumons reproducteurs sur les rivières Romaine et Puyjalon (tributaire de la rivière Romaine) afin de les garder en captivité jusqu'au moment de la fraie. Le site retenu pour le transfert des saumons capturés est situé à la hauteur du débarcadère de la rivière Romaine le long de la route 138. Pour s'assurer de la surveillance du site et des installations puis de l'opération de ce dernier durant la période de stabulation des saumons reproducteurs, la SSRR a confié le mandat à la compagnie Uanan Experts-Conseils (ci-après appelée Uanan).

Ce rapport présente une description générale des opérations au site de garde en captivité des saumons capturés.

## 1.2 Objectifs

Les objectifs spécifiques de cette étude sont plus précisément de :

- Assurer la surveillance constante (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) du site de stabulation des géniteurs (saumons);
- Assurer l'ensemble des opérations du site jusqu'à la période de reproduction;
- Fournir s'il y a lieu tous les soins à prodiguer aux géniteurs.

## 2 Description générale des travaux

Le mandat confié à Uanan consistait à :

1. Assurer une présence humaine 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 durant toute la période de stabulation.
2. Assister à une séance de formation dispensée sur deux journées par un spécialiste en pisciculture.
3. Tenir un registre des observations, des actions et des interventions effectuées à chaque quart de travail.
4. Mesurer la température de l'eau et des autres paramètres qui ont été déterminés avec le spécialiste en pisciculture.
5. Effectuer l'entretien des bassins et des équipements ainsi que les soins aux saumons selon les instructions fournies par le spécialiste en pisciculture.
6. Communiquer avec le spécialiste en pisciculture si un ou plusieurs saumons se blessent, semblent affaiblis, apparaissent malades ou se comportent anormalement.
7. Noter et documenter tout évènement ayant causé la mort ou la perte d'un ou de plusieurs saumons.
8. Utiliser sans délai l'équipement de secours si un bris survient.
9. Tenir un registre de visiteurs.
10. Compiler en temps réel ou a posteriori toute l'information recueillie par les employés dans un chiffrier Excel.



### 3 Équipe de travail

L'équipe multidisciplinaire établie par Uanan était composée de techniciens, surveillants et professionnels qui ont travaillé conjointement afin d'assurer efficacement les opérations au site de surveillance. Le choix des membres de l'équipe a été motivé par une volonté de valoriser l'embauche locale de personnel, avec si possible pour les surveillants, un nombre équitable de membres des communautés de Ekuanitshit et de Havre-Saint-Pierre. Le personnel suivant a été impliqué dans la réalisation de ce mandat :

#### Directeurs de projet :

- David Basile, président de Uanan (Ekuanitshit)
- Daniel Courtois, biologiste, M.Sc. Environnement et directeur du développement de Uanan (Mashteuiatsh)

#### Chargé de projet :

- Nicolas Rolland, biologiste, Ph.D. Sciences de l'Eau (Québec)

#### Coordonnateurs :

La coordination a été principalement réalisée par des échanges constants entre les directeurs et le chargé de projet. Cependant, à quelques reprises, une personne dédiée a effectué ce travail lorsque ces derniers n'étaient pas disponibles.

- Luc Courtois, technicien (Mashteuiatsh)
- Jean-Philippe Hervieux, technicien (Pessamit)

#### Surveillants/techniciens :

- Richard Cormier, surveillant (Havre-Saint-Pierre)
- Pierre Desjardins, surveillant et technicien responsable du fonctionnement des équipements (Havre-Saint-Pierre)
- George-Étienne Malleck, surveillant (Ekuanitshit)
- Shanice Mollen-Picard, surveillante (Ekuanitshit)
- Carole Napish, surveillante (Ekuanitshit)
- Richard Noël, surveillant (Havre-Saint-Pierre)
- Michel-Pierre Petiquay, surveillant (Ekuanitshit)
- Jonathan Gill-Verreault, auxiliaire pour aménagement du site (Mashteuiatsh)

## 4 Horaire de travail

Afin d'assurer la surveillance 24/24h et 7/7 jours, un horaire de travail a été produit selon un scénario de 5 à 6 jours de travail consécutifs suivis par 2 à 3 jours de repos. L'horaire était basé sur trois périodes de 8 heures de travail par jour (0h-8h ; 8h-16h ; 16h-0h), pour un maximum possible de 48 h par semaine et par surveillant. Bien qu'initialement fixé avant le début du mandat, des changements dans la disponibilité des surveillants (maladie, restructuration d'équipe et départ volontaire) ont entraîné plusieurs modifications de l'horaire. Certains surveillants ont donc réalisé plus que 48 h par semaine afin de combler certaines plages horaires. De plus, en cours de mandat, un surveillant (Pierre Desjardins) s'est vu attribuer le statut de responsable technique, ce qui l'a impliqué davantage que 48 h par semaine.

Au total, le mandat de surveillance des bassins aura nécessité 4 952,5 heures de main d'œuvre, incluant le temps nécessaire pour l'achat du matériel, l'installation des équipements, la direction, la coordination et la surveillance. Cette dernière activité représente à elle seule environ 74 % du nombre total d'heures. Le tableau 4.1 présente le détail du nombre d'heures pour chaque membre de l'équipe entre le 1er juin 2014 et le 30 novembre 2014.

**Tableau 4.1 : Nombre d'heures travaillées pour chaque membre de l'équipe**

Nom	01/06 au 30/06	01/07 au 26/07	27/07 au 23/08	24/08 au 27/09	28/09 au 31/10	01/11 au 30/11	Total
David Basile	40	79	120	120	180	90	629
Daniel Courtois	10	7	10	2,25	5,5	-	34,75
Nicolas Rolland	168	127,75	82,75	52,25	56,5	54,5	541,75
Luc Courtois	13	-	-	-	-	-	13
Jean-Philippe Hervieux	-	26	-	-	-	-	26
Richard Cormier	8	157	193,75	163	265	144	930,75
Pierre Desjardins	-	171	202	209	309,75	144	1035,75
George-Étienne Malleck	-	-	16	-	-	-	16
Shanice Mollen-Picard	-	-	-	160	232	128	520
Carole Napish	8	145,5	136	136	218,25	136	779,75
Richard Noël	33,5	56	-	-	-	-	89,5
Michel-Pierre Petiquay	8	155,75	112	-	-	-	275,75
Jonathan Gill-Verreault	60,5	-	-	-	-	-	60,5
	349	925	872,5	842,5	1267	696,5	4952,5

## 5 Description des équipements

Le mandat sous la responsabilité de Uanan a nécessité l'achat de plusieurs équipements afin d'assurer efficacement les opérations et la surveillance du site de garde en captivité des saumons de la rivière Romaine.

### Liste des principaux équipements qui ont été acquis par Uanan :

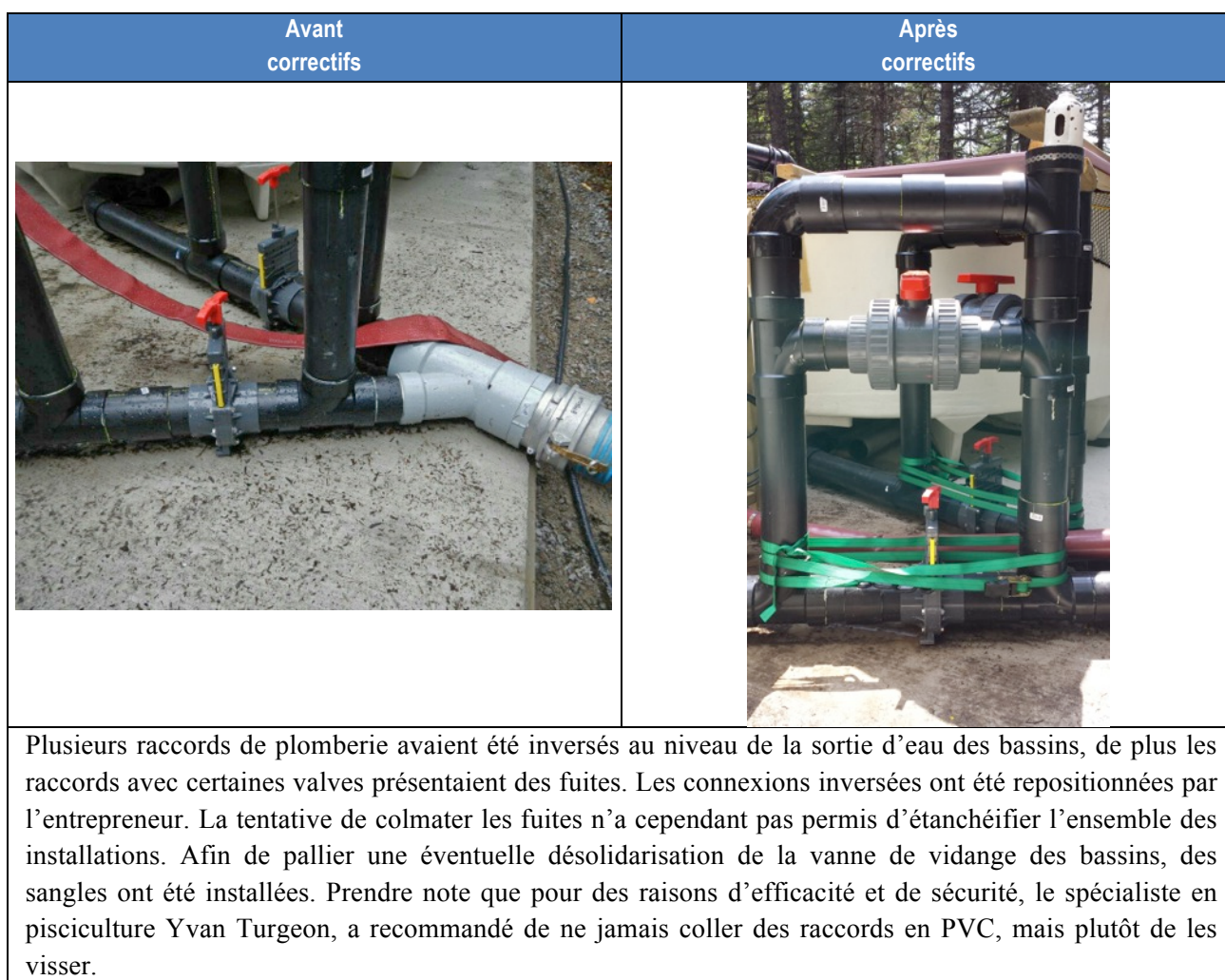
- Caméras submersibles (2x) (Ocean Systems)
- Caméras de sécurité (4x) (Swann)
- Lecteur et Pit-Tag (Biomark)
- Matériel de sécurité de laboratoire (Médi-Select)
- Ordinateur et sondes de contrôle de la qualité d'eau (Neptune)
- Boîte étanche pour ordinateur bassin (Pelican)
- Station météo (Meade)
- Trousse à dissection
- Réfrigérateurs (2x)
- Bassins de traitement, puises, filets, balances, matériel pour diffuser de l'oxygène, verrerie de laboratoire, formol (Aquamerik)
- Béchers et cylindres gradués (Cole Parmer)
- Incubateurs (Scotty)
- Gabions (Innovex)
- Séparateurs de bassin (Acier Lemieux)
- Tables pliantes et tabourets
- Glacière
- Thermos
- Génératrice portable au propane 6000 W (All Power America)
- Sel pour traitement de l'eau
- Pompe à eau HSZ2.4S/3.75 S (Tsurumi)
- Tuyaux d'alimentation 3'' 50' (2x)
- Civières et seines (Fipeco)
- Bacs d'entreposage
- Gratte à neige
- Chauffage au propane (2x) (Enerco 35 MBtu)
- Trousse à outils complète
- Échelle



## 6 Description des opérations



### 6.1 Installation des équipements et mise en eau des bassins

L'installation des équipements a débuté le 19 juin avec une visite des lieux qui a permis de faire état de certaines problématiques pouvant nuire à la mise en eau des bassins et aux travaux d'opération et de surveillance. De plus, plusieurs équipements primordiaux (pompes à eau) n'étaient pas fonctionnels.



Les photos suivantes présentent les différentes problématiques rencontrées en début de mandat et les correctifs apportés en cours de mandat.



Avant correctifs	Après correctifs
	
<p>La sortie d'eau, qui devait être divisée équitablement entre les bassins, était équipée d'un Y à la place d'un T. L'entrepreneur a donc corrigé la situation en installant un T. De plus, deux valves ont été positionnées en aval afin de contrôler, si nécessaire, le débit d'eau à l'entrée des bassins. Prendre note que pour des raisons d'efficacité, Yvan Turgeon, a recommandé de percer les bassins afin d'y installer l'entrée d'eau et éliminer la possibilité d'un appel d'eau pouvant faire sauter les saumons en dehors des bassins.</p>	

Avant correctifs	Après correctifs
	
<p>La descente permettant d'accéder au chemin vers la prise d'eau présentait d'importants signes d'érosion et une pente non sécuritaire pour les employés. L'entrepreneur a corrigé la situation en installant un escalier. De plus, plusieurs souches ont été coupées à raz le sol afin d'éviter de trébucher dedans. Les câbles électriques et la tuyauterie ont également été repositionnés sous l'escalier.</p>	

Avant correctifs	Après correctifs
	
<p>La descente permettant d'accéder à la prise d'eau présentait une pente beaucoup trop abrupte et glissante. L'entrepreneur a corrigé la situation en installant un escalier à deux paliers, partiellement fixé à la roche sous-jacente. Cet escalier a été enlevé en fin de saison afin de le protéger de la glace de rivière. Pour cette opération certaines pièces ont dû être coupées et devront être réinstallées à neuf en début de saison 2015.</p>	

Avant correctifs	Après correctifs
	
<p>La génératrice au propane initialement installée par l'entrepreneur ne correspondait pas au modèle requis par le devis. Une nouvelle génératrice au propane a donc été commandée puis installée. Durant ce délai de plusieurs semaines, une génératrice au diesel a été louée. Suite à la réception de la bonne génératrice au propane et afin de protéger les employés du volume sonore élevé qu'elle produisait, un mur réducteur de bruit a été installé.</p>	

Avant correctifs	Après correctifs
	
<p>Les parois du ruisseau intermittent qui coupe le terrain en avant du cabanon présentait plusieurs signes d'érosion et une pente trop abrupte. De plus, la base de la dalle de béton supportant les bassins présentait des signes importants de déchaussement, en plus de former une marche beaucoup trop haute pour y circuler de manière sécuritaire. L'entrepreneur a donc procédé à un rehaussement de la dalle. Le niveau de la roche concassée a été ajusté au niveau supérieur de la dalle de béton. Parallèlement, les employés de Uanan ont procédé à la stabilisation de la pente du ruisseau par un apport conséquent de roche de rivière.</p>	

Les retards dans la construction et l'aménagement du site ont forcé l'équipe à repousser la mise en eau des bassins au matin du 24 juin 2014 (Photo 6.1). L'équipe a alors fait l'acquisition puis connecté une pompe à eau temporaire (Tsurumi) aux bassins et procédé à un test de mise en eau afin de vérifier plusieurs paramètres dont :

- 1) L'étanchéité de la plomberie ;
- 2) Le débit de la pompe ;
- 3) L'efficacité du coude en T afin de distribuer équitablement l'eau aux deux bassins ;
- 4) La vitesse de vidange des bassins.

Les premiers tests ont été concluants et ont permis de constater que la pompe Tsurumi était tout à fait apte à alimenter les deux bassins avec un débit légèrement supérieur à la cible recommandée de 90 litres d'eau par minute et pour chacun des bassins. Cette pompe offrait donc, pour un faible coût d'acquisition, une excellente alternative au système originalement mis en place par l'entrepreneur, et ce, en attendant que ce dernier soit fonctionnel.



**Photo 6.1 : Première mise en eau des bassins**

La mise en eau a cependant permis de constater que les bassins contenaient un corps gras (huile) pouvant nuire aux poissons. Il a donc été décidé de procéder à un débordement d'eau en bouchant la sortie au fond des bassins afin d'éliminer toute trace de cette huile (Photo 6.2). L'origine de cette huile est inconnue, mais elle peut avoir été déposée dans les bassins suite à leur transport en camion et/ou lors de leur installation. Elle pourrait également provenir d'une huile de conservation vaporisée sur les parties internes de la pompe Tsurumi, cette dernière étant neuve lors de la première mise en eau.





**Photo 6.2 : Procédure de débordement des bassins pour éliminer les corps gras en surface de l'eau**

Le soir du 24 juin 2014, les deux bassins étaient prêts à recevoir les premiers saumons (Photo 6.3). Des filets de protection ont été installés de même que des panneaux de styromousse pour limiter la pénétration des rayons du soleil et tout échauffement de l'eau. Ces panneaux ont été retirés suite à l'installation de l'abri Harnois.



**Photo 6.3 : Bassins fonctionnels**

## 6.2 Procédures de surveillance

En début de mandat, tous les employés responsables de la surveillance du site ont reçu une formation pratique afin de les familiariser avec les divers équipements. Un manuel de surveillance leur a été remis (Annexe A). L'essentiel du travail de surveillance se faisait à partir du cabanon et via le système informatique mis en place (Photo 6.4). Ce système permettait de contrôler les différentes caméras de surveillance du site et aussi celles installées à l'intérieur des bassins (Photo 6.5). De plus, le système permettait de surveiller les paramètres de qualité d'eau (Photo 6.5).



Photo 6.4 : Poste de surveillance

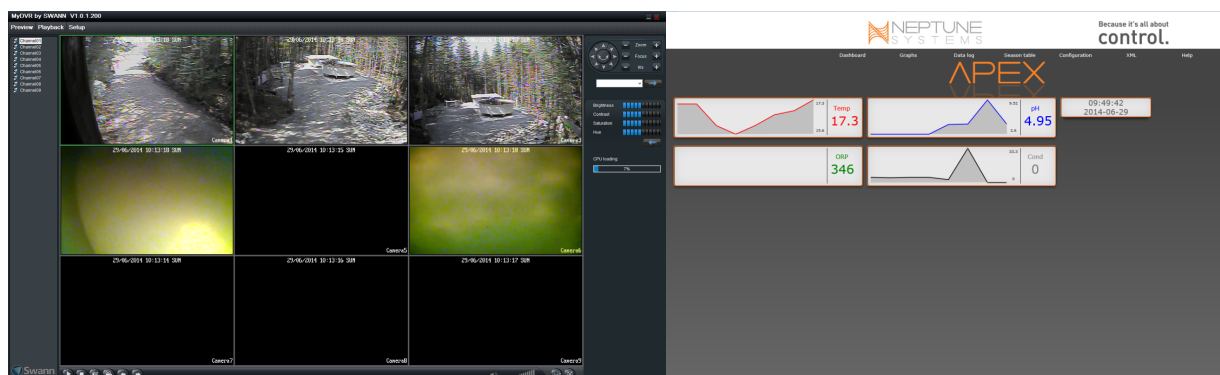


Photo 6.5 : Vues des différents systèmes de contrôle

Toutes les heures, les employés devaient remplir une fiche de suivi journalier (Annexe B), en plus de faire un tour de toutes les installations afin d'y déceler d'éventuel problème. Lors de l'accueil d'un nouveau saumon ou lors de traitement, une fiche individuelle devait être remplie (Annexe C). À plusieurs reprises en cours de mandat, les employés ont été confrontés à des problématiques de pannes du matériel informatique, du système des caméras de surveillance, des pompes à eau et de la génératrice. Les surveillants devaient suivre la procédure décrite dans leur manuel de surveillance afin de régler la situation.

Les principales règles à suivre et les activités à assurer par l'équipe de travail dédiée à la surveillance étaient :

**Prophylaxie :**

- 1) Interdiction d'utiliser du produit antimoustiques (DEET) lorsque l'on manipule des poissons.
- 2) Interdiction de manipuler des produits pétroliers lorsque l'on manipule des poissons ou on doit plonger les mains et avant-bras dans l'eau des bassins.
- 3) Nettoyage et désinfection des mains, avant-bras et bottes avant chaque entrée sur le site. (\*)
- 4) Nettoyage et désinfection des mains après chaque manipulation de poisson si une intervention médicale est nécessaire ou dans le cas du retrait d'un poisson mort.

(\*) Cet élément du protocole n'a finalement pas été retenu dans le cadre de ce mandat. Il devra cependant être respecté si un incubateur est installé sur le site.

**Paramètres à mesurer (toutes les heures) :**

- 1) Pression atmosphérique
- 2) Température de l'air
- 3) Température de l'eau des bassins
- 4) pH, Conductivité, ORP, O2
- 5) Débit de la pompe à eau qui alimente le bassin
- 6) Inscription des données et l'heure de prises de données sur les formulaires

**Surveillance des poissons (toutes les heures) :**

- 1) Comportement (position dans le bassin)
- 2) Vitesse de respiration et de mouvement des branchies
- 3) Blessures
- 4) Champignons au niveau du pédoncule caudal
- 5) Champignons au niveau des yeux
- 6) Parasites (copépodes, etc.)
- 7) Mortalité
- 8) Apport de compléments médicamenteux selon les recommandations du spécialiste
- 9) Remplir les formulaires au fur et à mesure des observations et signer ces derniers à la fin du quart de travail

**Surveillance et nettoyage des installations (tous les jours ou en fonction des besoins) :**

- 1) Inspection du bon fonctionnement des équipements (bassins, pompe, génératrice, etc.)
- 2) Entretien des bassins (aspiration des déchets organiques flottants et déposés au fond)
- 3) Inspection visuelle des tubes d'évacuation d'eau du bassin
- 4) Nettoyage des grilles de pompage d'eau dans la rivière
- 5) Vérification de l'étanchéité du système (tuyauterie)
- 6) Une fois par semaine, vérification du bon fonctionnement de la génératrice d'urgence
- 7) Une fois par semaine, vérification du bon état des systèmes de rechange

### **6.3 Accueil et gestion des saumons**

Le premier saumon a été accueilli le 28 juin 2014 (Photo 6.6). En tout, 15 saumons ont été maintenus en stabulation dans les bassins. Le tableau 6.1 présente les données des saumons qui provenaient tous de la barrière de capture installée en aval de la rivière Puyjalon. Parallèlement aux vaccins et antibiotiques qui ont été administrés aux saumons par les consultants responsables de leur capture, les employés de Uanan ont procédé à une série de traitements préventifs au sel les 5, 6 et 7 octobre 2014. Ce traitement a été décidé suite aux observations faites lors de l'opération de séparation des mâles et des femelles, certains saumons s'étant blessés en entrant en contact avec les séparateurs de bassins.



**Photo 6.6 : Accueil du premier saumon le 28 juin 2014**

Tableau 6.1 : Données sur les saumons en stabulation

Date de capture	PIT Tag	Longueur fourche (cm)	Poids estimé (kg)	Sexe génétique	Dose antibiotique Baytril à injecter (ml)	Vaccin et antibiotique injectés
28 juin 2014	3D6.0015A8080E	106	12,3	F	2,96	non (*)
29 juin 2014	3D6.0015A80897	101	10,9	F	2,64	oui
30 juin 2014	3D6.0015AA0BC3	76	4,8	F	1,16	oui
07 juillet 2014	3D6.0015A80A29	85	6,6	M	1,58	oui
10 juillet 2014	3D6.0015AA16B8	101	10,9	F	2,64	oui
13 juillet 2014	3D6.0015A2CD63	78	5,2	F	1,26	oui
14 juillet 2014	3D6.0015A2D3B5	83	6,2	F	1,49	oui
22 juillet 2014	3D6.0015A807A9	89	7,6	M	1,82	oui
29 juillet 2014	3D6.0015A809C8	97	9,7	F	2,31	oui
29 juillet 2014	3D6.0015A2B1D4	56	1,9	M	0,46	oui
06 août 2014	3D6.0015A2CF07	58	2,2	M	0,54	oui
20 août 2014	3D6.0015A80850	100	10,7	F	2,56	oui
20 août 2014	3D6.0015AA0C46	87	7,2	F	1,74	oui
20 août 2014	3D6.0015A7F5DD	84	6,2	M	1,49	oui
26 août 2014	3D6.0015A807A7	54	1,7	M	0,41	oui

(\*) Cette femelle a été remise à l'eau le 5 octobre 2014

## 6.4 Suivi des données environnementales et de la qualité de l'eau

Les données environnementales et de la qualité de l'eau ont été mesurées à l'aide de plusieurs instruments dont :

- 1) Une station météorologique mesurant la température de l'air et la pression atmosphérique. Ces paramètres ont été relevés toutes les heures par les surveillants. L'instrument pouvait également mesurer la pluviométrie, la vitesse et la direction des vents. Ces derniers paramètres n'ont cependant pas été pris en considération durant le mandat.
- 2) Un ordinateur de contrôle de la qualité de l'eau sur lequel étaient connectées cinq sondes permettant de mesurer la température, le pH, la conductivité, l'ORP et la concentration en oxygène de l'eau (Photo 6.7). Le système d'apport d'eau étant en circuit ouvert, les paramètres de qualité d'eau ont été mesurés dans un bassin seulement. Tous les paramètres ont été enregistrés automatiquement toutes les dix minutes et inscrits manuellement toutes les heures par les surveillants.



Photo 6.7 : Ordinateur de contrôle de la qualité de l'eau

Le pH représente une mesure de l'acidité de l'eau. Sa valeur s'exprime sur une échelle graduée de 0 à 14 où 1 désigne une eau fortement acide, 7 une eau neutre, et 14 une eau fortement basique. L'échelle du pH est logarithmique, c'est-à-dire qu'un changement d'une unité sur l'échelle signifie une différence de dix dans la concentration d'une substance. Par exemple, une eau de pH 5 est dix fois plus acide qu'une eau de pH 6 tandis qu'une eau de pH 8 est 100 fois moins acide qu'une eau de pH 6. Le pH influence la quantité et l'accessibilité biochimique des nutriments (ex. : phosphore, azote) et des métaux lourds (ex. : plomb, mercure, cuivre) dissous dans l'eau et disponibles pour les organismes aquatiques. Ainsi dans des conditions de chute rapide du pH vers des valeurs acides, certains métaux lourds toxiques peuvent être libérés des sédiments et être assimilés par les organismes. Selon le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), afin d'assurer la protection de la vie aquatique, le pH de l'eau doit se situer à l'intérieur de l'intervalle de 6,5 à 9,0. En dehors de cet intervalle, les organismes peuvent subir un stress qui compromettrait certaines de leurs fonctions vitales. L'acidité des eaux de surface dépend généralement des caractéristiques des sols et de la roche en place. De façon générale, le territoire du Bouclier canadien situé au nord du fleuve Saint-Laurent constitue un milieu favorisant une certaine acidification de l'eau. Ainsi, les eaux de la Côte-Nord sont en général acides, avec des valeurs de pH qui fluctuent entre 5,5 et 6,5 sans compromettre la vie aquatique.

L'ORP est une mesure du potentiel d'oxydoréduction de l'eau qui est directement relié à la qualité de l'eau et à son pouvoir oxydant. Lors du maintien de poissons en bassins, la production et l'accumulation non contrôlée de déchets organiques provoquent une utilisation importante d'oxygène par des bactéries aérobies qui assurent la biodégradation de ces déchets, et favorisent les bactéries anaérobies capables de produire des déchets azotés (ammoniacque) néfastes pour la qualité de l'eau. Si elle n'est pas contrôlée, une telle situation peut affecter négativement le taux de survie des poissons. Même si les bassins étaient en circuit ouvert, un suivi préventif de ce paramètre a permis d'éliminer toute perte potentielle de poissons suite à une chute rapide du taux d'oxygène pouvant résulter d'une détérioration importante de l'eau au niveau de son aspiration dans la rivière. La prise d'eau étant localisée dans une baie, l'accumulation de sédiment est favorisée et par conséquent les processus de biodégradation également.

Il est important de spécifier que les sondes permettant de suivre l'évolution de la qualité d'eau ont été installées de façon semi-permanente dans les bassins, car le contact constant avec un milieu aqueux leur assure une très grande longévité. Seuls un nettoyage et une calibration font partie de l'entretien régulier qui a été réalisé lors des visites effectuées par le chargé de projet.

La calibration des sondes de pH, conductivité et oxygène a été effectuée selon les consignes fournies avec l'appareil. Des solutions de calibration pH 4 et pH 7 ont été utilisées pour la sonde de pH et ont permis de maintenir la calibration de cette sonde au cours du mandat. Malheureusement, les solutions de calibration pour la sonde de conductivité étaient faites pour des milieux salins, ce qui a entraîné une calibration hors gamme de l'eau des bassins. Le constructeur ayant tardé à nous envoyer une solution de calibration pour milieux d'eau douce, cette donnée n'a pas été prise en considération dans ce rapport. La sonde d'oxygène a également présenté un défaut qui semble relié à la capacité du système à afficher un résultat en ppm et non en % de saturation. Tel qu'utilisé lors du mandat, la sonde était programmée en ppm et a affiché une valeur constante de 10.4 ppm. Après vérification lors de la démobilitation du système, la programmation de la sonde en % de saturation corrige cette erreur du système. Des discussions sont en cours avec le

constructeur, mais tout porte à croire que le module qui contrôle la sonde d'oxygène doit absolument être connecté à une sonde de température afin de fournir des données en ppm, et il ne peut malheureusement pas utiliser la sonde de température branchée sur un autre module pour le faire.

### **6.4.1 Température de l'air et de l'eau**

Les données de températures de l'air et de l'eau sont présentées à la figure 6.1.

Bien qu'inscrites toutes les heures, seules les données de la température de l'air (mesurée à l'aide de la station météorologique installée au site des bassins) à 00h, 8h et 16h ont été utilisées afin d'alléger les analyses.

La modélisation de ces données a permis d'obtenir un patron relativement proche de celui obtenu en utilisant les informations fournies par la station installée à l'aéroport de Havre-St-Pierre (Environnement Canada, 2014). Les mois de juillet et août ont été relativement cléments avec une température journalière moyenne de 17,4°C et un maximum journalier moyen de 21,2°C. Dès la fin du mois d'août, la température de l'air a rapidement diminué à une moyenne journalière de 9,5°C et s'est maintenue à cette valeur jusqu'à la mi-octobre. Par la suite une diminution progressive vers des valeurs négatives a été observée, et un minimum journalier moyen de -8°C a été enregistré.

La température de l'eau a suivi un patron similaire à celui obtenu avec la température de l'air, démontrant l'étroite relation entre les deux variables. La température moyenne de l'eau en juillet et août a été de 18,9°C, avec un maximum enregistré de 20,9°C en fin d'après midi les 25 et 26 août 2014. Le minimum enregistré durant cette période estivale a été de 15,4°C. Par la suite la décroissance de la température de l'eau a été relativement constante jusqu'à la fin des activités, avec un minimum enregistré de 2,5°C le jour de la fermeture du site, soit le 20 novembre 2014. Faits intéressants lors de l'analyse des données de la température de l'eau, les bassins étant alimentés en circuit ouvert, ils sont soumis au même régime thermique que la rivière Romaine et présentent des variations diurnes de 1 à 2 °C.

En début de mandat, la sonde de température des bassins a été calibrée en fonction des sondes de température utilisées par les équipes de terrain responsable des opérations de la barrière de capture sur la rivière Puyjalon. La sonde de température des bassins n'a cependant pas été calibrée à nouveau en cours de mandat ce qui a entraîné une erreur qui a augmenté au fur et à mesure que la température de l'eau diminuait. Cette erreur a été corrigée le 11 novembre et atteignait alors 3,05°C. Cette correction est parfaitement visible dans la figure 6.1.

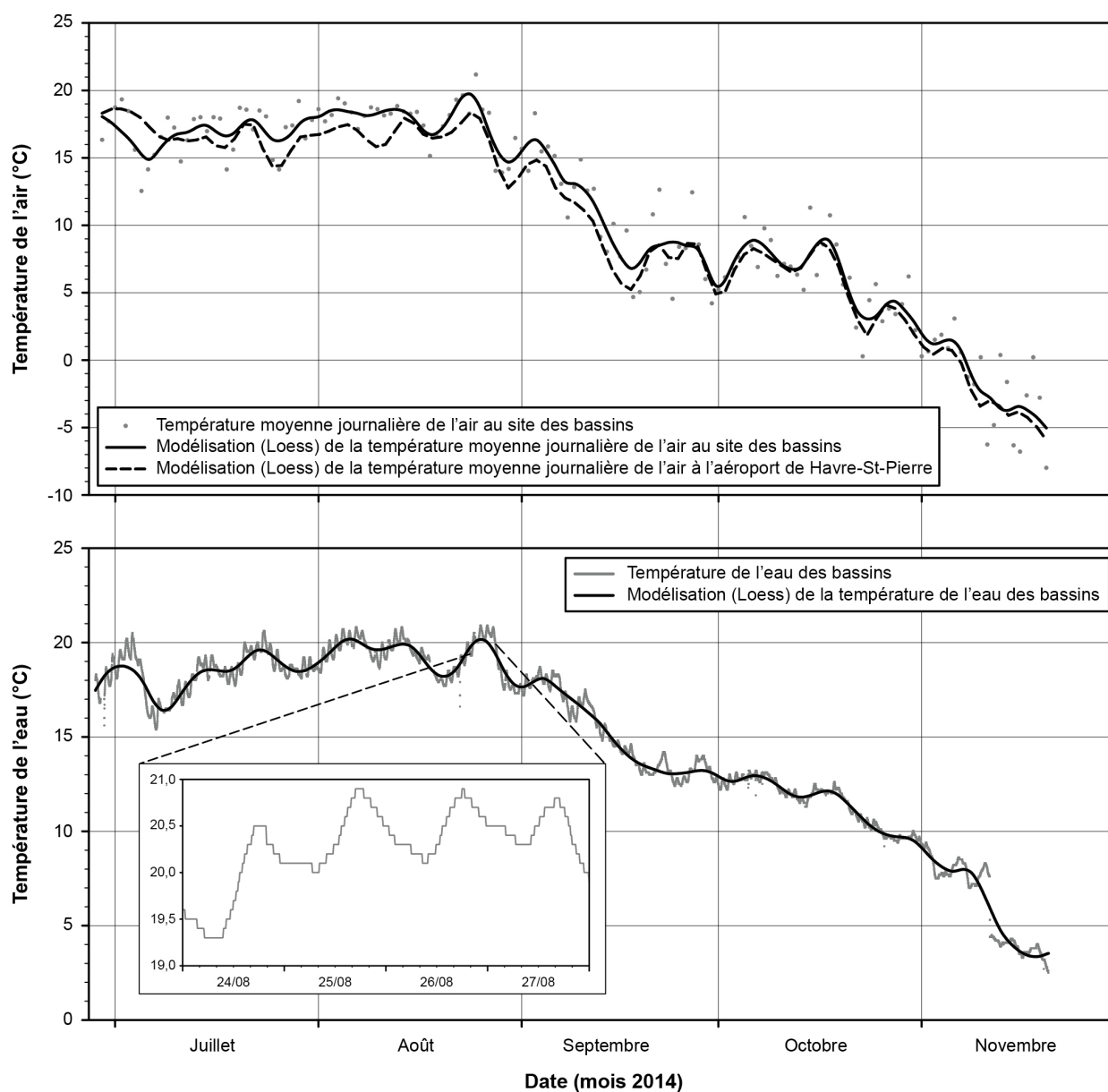


Figure 6-1 : Variation de la température de l'air et de l'eau

#### 6.4.2 pH et potentiel d'oxydoréduction (ORP) de l'eau

Les données de pH et de potentiel d'oxydoréduction (ORP) de l'eau sont présentées à la figure 6.2. Le pH s'est maintenu entre des valeurs moyennes de 5,5 et 6,0 ce qui est légèrement inférieur aux valeurs mesurées à proximité du site lors d'études antérieures de la rivière Romaine (6,0 à 6,4) (Belles-Isles *et al.* 2005). Cette différence peut s'expliquer en partie par la nature même des sondes utilisées, leur calibration, la station d'échantillonnage et également la période (saison et heure) à laquelle les données ont été récoltées. La présence également du bassin de RO-2 en 2014 peut avoir entraîné une légère diminution du



pH de par la superficie de la zone terrestre qui a été inondée et l'important apport d'acides humiques que cela a généré. Les différences observées ne sont cependant pas significatives, mais des tests pourront être effectués lors de la saison prochaine afin de modifier si nécessaire la calibration de la sonde. Il est également important de considérer que la durée de vie d'une sonde de pH bien entretenue ne dépasse pas 1 à 2 ans et qu'il faudra envisager changer la sonde en cours d'activité l'année prochaine.

Les données fournies par la sonde mesurant les fluctuations du potentiel d'oxydoréduction (ORP) font ressortir indirectement les modifications dans la qualité de l'eau sur le plan de la pollution organique. L'ORP peut être définie très simplement comme une valeur issue d'un différentiel électrique entre les éléments oxydants (bons éléments) et ceux réducteurs (mauvais éléments) de l'eau. Cette valeur diminue lorsque le pouvoir oxydant de l'eau diminue suite à une baisse de la concentration en oxygène ou lors d'une augmentation de l'apport en polluants organiques. Dans un bassin de pisciculture en circuit fermé, la valeur de l'ORP est directement reliée à la charge organique générée par la population de poisson maintenue en captivité. Dans un circuit ouvert, l'ORP est directement reliée à la qualité de la source d'eau, soit dans notre cas la rivière Romaine. L'augmentation observée au cours du mois de juillet n'indique pas une amélioration de la qualité de l'eau, mais une phase de rodage de la sonde. La relative stabilité observée par la suite indique que la charge organique de l'eau de la rivière a peu changé pendant toute la période de surveillance. Les pics de décroissance observés en octobre correspondent aux périodes de traitement au sel et au temps de rétablissement de l'équilibre de la sonde.

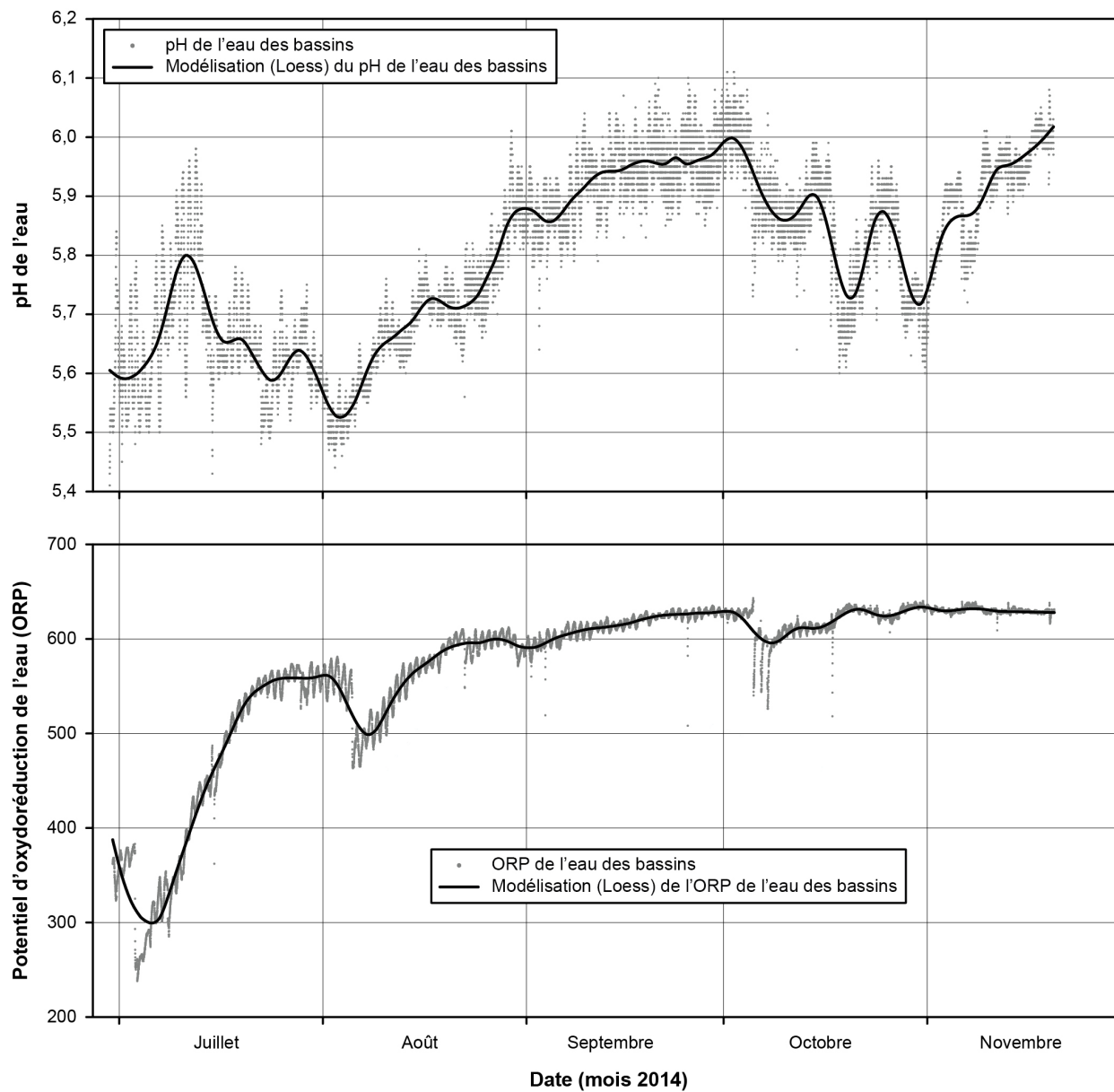


Figure 6-2 : Variation du pH et du potentiel d'oxydoréduction (ORP) de l'eau

## 6.5 Période de fraye

Les équipes de Uanan ont été impliquées durant la période de fraye afin de fournir une assistance technique pour la récolte et le comptage des oeufs (Photo 6.8), puis lors de la fécondation artificielle et de la préparation pour le transport des œufs au site naturel (Photo 6.9).



Photo 6.8 : Comptage des œufs



Photo 6.9 : Préparation pour le transport des œufs

## 6.6 Démobilisation

La démobilisation du site a débuté dès le départ des saumons vers les installations de Tadoussac, soit le 20 novembre 2014. Tout le matériel a été nettoyé puis rangé dans des bacs qui ont été déposés dans un entrepôt à Havre-Saint-Pierre. Certaines pièces d'équipement sont cependant restées au site dont les bassins de traitement, la toilette chimique, la plomberie de la sortie d'eau qui a été dissociée des bassins, les escaliers de bois pour accéder facilement à la boîte des camions pick-up, la cage d'aluminium servant de support aux pompes à eau, le câblage électrique reliant le cabanon au panneau électrique en rive et un porte-civière fait maison.

Certains équipements sensibles ont été conservés à l'extérieur de l'entrepôt à nos bureaux ou chez des employés, dont :

### Pierre Desjardins :

- Pompes à eau (les deux principales), il doit les nettoyer, car elles étaient presque entièrement bouchées
- Séparateurs de bassins
- Mesures en bois pour le comptage des œufs
- Boîtes de transport des œufs
- Bouée orange
- Coffre à outils

### Nicolas Rolland :

- APC Back-UPS qui doit rester sur la charge en permanence
- Sondes Apex qui doivent rester dans un milieu aqueux et être calibrées tous les mois.

### Bureau de Nutshimit-Nippour au Saguenay :

- Ordinateur et écran
- Routeur, commutateur réseau et câbles réseau 100'
- Caméras de surveillance vidéo du site
- Station météo
- Cellulaire

Lors du démantèlement du site, le panneau électrique en bordure de la rivière a été ouvert afin de déconnecter les fils d'alimentation en provenance du cabanon. Cette simple opération a été réalisée par le chargé de projet afin de limiter les coûts. Les photos suivantes présentent les différentes connexions qui seront à refaire en début de saison 2015. Ces connexions incluent les fils blancs, rouge, noir et gris (mise à la terre) (Photo 6.10).

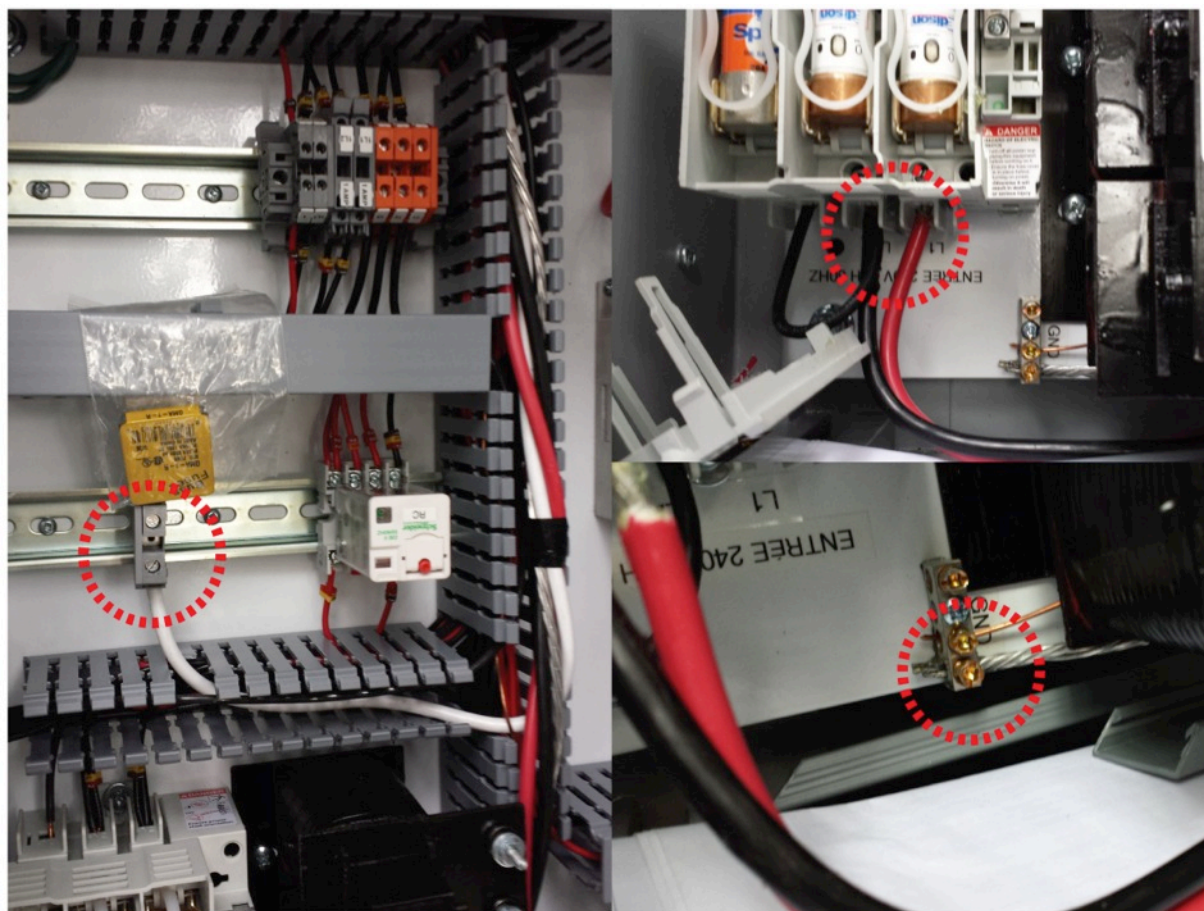


Photo 6.10 : Fils (rouge, noir, blanc et argent) qui ont été déconnectés avant l'entreposage du panneau électrique qui était localisé en bordure de la rivière

## 6.7 Entretien hivernal du site

L'entretien hivernal du site est assuré par Pierre Desjardins qui effectue plusieurs fois par semaine un tour des lieux et le déneigement de l'abri protégeant les bassins. Aucun problème particulier n'a été rencontré. Seul l'accès au site en véhicule requiert de se stationner en bordure du chemin ce qui est passible d'une infraction. Une demande a été faite aux équipes de déneigement du ministère des Transports de couvrir un peu plus large le déblaiement de la bordure de la route à l'approche de l'entrée du site. M. Desjardins doit cependant déneiger cette portion afin d'y stationner son véhicule.

## 6.8 Problématiques rencontrées

L'installation et l'utilisation d'équipements présentent toujours des défis lors du démarrage de nouveaux projets. Dans le cas des équipements utilisés aux sites des bassins et hormis les problématiques rencontrées lors de phase de démarrage du site, l'équipement a prouvé son efficacité avec cependant une fiabilité parfois problématique.

L'approvisionnement en électricité a représenté une contrainte majeure lors de la réalisation du mandat. La connexion au réseau d'Hydro-Québec ayant tardé, les employés de Uanan devaient utiliser la génératrice au propane (Generac) afin d'alimenter les équipements énergétiques essentiels au maintien des saumons dans les bassins. Lors des opérations de maintenance de cette génératrice, les employés utilisaient la génératrice portable (All Power America) qui a toujours très bien fonctionné. Ces deux génératrices au propane ont démontré qu'elles étaient adéquates pour répondre aux besoins électriques du site. Malheureusement, le moteur de la génératrice Generac est tombé en panne et a nécessité un retour à l'atelier du fabricant avant d'être remplacé puis réinstallé par un concessionnaire local. Entre la localisation de l'origine de la panne à la remise en fonctionnement de la génératrice, ce bris a entraîné plusieurs semaines de délais. Après consultation avec la SSRR, Uanan a été obligé d'utiliser à nouveau une génératrice au diesel, la même que celle utilisée en début de mandat lorsque la génératrice Generac était en commande. Cette génératrice a relativement bien fonctionné, mais a connu quelques coupures du moteur lorsque la demande en électricité était plus importante, notamment suite à la mise en route du chauffage électrique.

L'autre contrainte majeure du site est la qualité, la simplicité et l'accessibilité des pompes à eau qui alimentent les bassins. Les pompes installées par l'entrepreneur ont démontré leur grande fiabilité en cours de mandat, mais ont représenté des défis techniques, principalement dans la complexité de leur alimentation électrique et leur programmation. Malheureusement ces deux derniers points imposent la présence d'un technicien spécialisé et des délais trop longs afin de régler d'éventuel bris. L'accessibilité des pompes a nécessité la présence d'une embarcation sans moteur que les employés pouvaient manœuvrer à l'aide de cordes. La simplicité de cette opération requiert cependant la présence de deux employés et d'un équipement complet de sauvetage ce qui peut entraîner des surcoûts non négligeables. Finalement, le principal défaut du système de pompage est directement relié à la taille de la prise d'eau des pompes, qui nécessitent de fréquents nettoyages afin d'éviter des diminutions ou ultimement un arrêt d'approvisionnement en eau. Cette problématique a été partiellement corrigée en installant une crépine plus large autour des pompes et en assurant régulièrement un arrêt du système pour sortir les pompes hors de l'eau et les nettoyer. La pompe de secours Tsurumi ne présente pas ce défaut, car sa prise d'eau est très large et un simple arrêt de la pompe suivi d'un retour de l'eau contenue dans les boyaux d'alimentation (backwash) permet d'éliminer tous les débris pouvant s'être colmatés sur le col de la prise d'eau. De plus, cette pompe est faite pour être utilisée dans des milieux miniers à forte charge minérale et organique et sa conception la rend résistante à une utilisation constante et à l'abrasion par des particules solides en suspension dans la colonne d'eau. Ces deux types de pompes requièrent le même entretien régulier.

Les boyaux originaux bleus reliant les pompes à la rive ont présenté plusieurs coupures dont une a entraîné une rapide baisse d'alimentation en eau des bassins (Photo 6.11). Après discussion avec le fournisseur local (JRV) ces boyaux ne possèdent pas d'armature métallique et ne sont pas conçus pour un service intense (pression d'eau et frottements sur roches en rive). Les boyaux achetés en urgence (noirs, avec armature) permettront de limiter ce type de désagréments. Il faudrait même envisager de les utiliser jusqu'à l'entrée d'eau des bassins, car les boyaux souples rouges ont montré leur vulnérabilité face aux rongeurs (Photo 6.12) et présentent des plis en virage pouvant limiter l'efficacité de l'écoulement de l'eau (Photo 6.3).



Photo 6.11 : Exemple de bris vécus avec les boyaux originaux

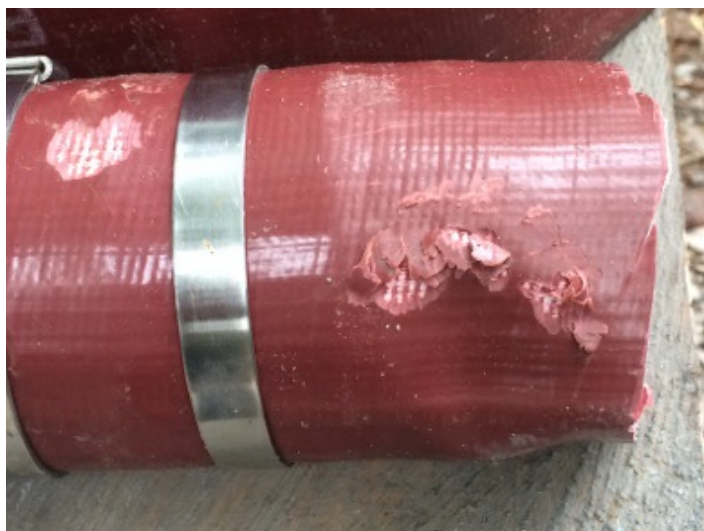


Photo 6.12 : Boyau rouge d'alimentation en eau grugé par des rongeurs

La capture puis le transfert des saumons dans les bassins a nécessité certaines adaptations, notamment au niveau de l'alimentation en eau du bac utilisé lors du transfert en véhicule. Afin d'éviter d'importants chocs thermiques et l'utilisation d'une eau potentiellement polluée, telle que celle retrouvée à proximité du débarcadère, les équipes ont convenu d'installer une station de pompage temporaire en aval du pont de la route 138 (Photo 6.13).



**Photo 6.13 : Station de pompage pour l'alimentation en eau du bac de transfert**

Le cabanon repose directement sur un sol meuble et sensible au gel/dégel. Malheureusement lors de la démobilisation du site, les coins intérieurs du cabanon présentaient des craquements typiquement rencontrés suite à un déplacement/tassement de la structure. Cette situation devra être surveillée chaque année et corrigée si besoin. Les murs et le plafond du cabanon étant faits de contreplaqué d'épinette, la peinture appliquée dessus a été absorbée par le bois. Il faudrait donc prévoir une à deux couches de peinture de type scellante avant le début de la prochaine saison. Le plancher du cabanon a été recouvert d'une peinture granulaire qui présente d'importants signes d'usure laissant par endroit le bois à nu. Il faudrait donc appliquer une nouvelle couche de peinture ou envisager l'installation d'un linoléum de grade commercial. Tous ces travaux sont très simples à réaliser et pourraient être effectués par les employés de Uanan avant le début de la saison 2015.

Les fils électriques reliant les pompes au panneau de contrôle à proximité de la rivière n'étaient pas protégés des éléments, en plus d'être en contact permanent avec l'humidité du sol (Photo 6.14). Ils représentaient un danger pour les employés. Malheureusement aucune gaine de protection n'a été installée par la suite, les employés de Uanan ont donc seulement attaché ces câbles en hauteur. Il a été porté à l'attention de Uanan que ces câbles ne doivent pas être nécessairement entourés d'une gaine de protection, car ils sont solides et en plus possèdent un revêtement qui empêche les rongeurs de les mordiller. Cette propriété s'est révélée totalement inexacte puisque plusieurs écureuils ont grugé certains fils. Il sera donc primordial de faire passer ces fils dans une gaine, et ce jusqu'aux pompes afin de les protéger de l'abrasion des roches à proximité du littoral.





**Photo 6.14 : Panneau électrique en bordure de rivière et fils grugés par les rongeurs**

À plusieurs reprises pendant le mandat, les employés ont été confrontés à la présence de grande faune (ours) la nuit. Les bruits des génératrices ont fort probablement limité cette problématique, mais maintenant que le site est alimenté par le réseau électrique d'Hydro-Québec, l'absence de nuisance sonore pourrait les attirer davantage. Des discussions ont eu lieu en cours de mandat avec les autorités responsables de la gestion de la faune et malheureusement le site étant en zone non urbaine, aucun effort ne sera fait de leur part pour capturer et relocaliser les ours pouvant rôder autour des installations. L'utilisation de vaporisateur chasse-ours en milieu de travail étant contrôlée par des normes strictes, aucun employé n'a reçu l'autorisation d'utiliser ce type de produit. Un éclairage adéquat du site peut également limiter des rencontres fortuites. Cependant, l'éclairage nocturne est à proscrire afin d'éviter de modifier la photopériode à laquelle sont exposés les saumons et ainsi retarder leur cycle de reproduction. Un compromis devra donc être trouvé pour la saison prochaine.

## 6.9 Visiteurs

Au total, 390 visiteurs ont signé le registre obligatoire de présence sur le site (Annexe D). Une majorité des visites a été effectuée par les employés de Sécurité Innu (agents territoriaux) de jour comme de nuit. Tous les visiteurs ont apprécié la possibilité de voir les saumons à l'écran de l'ordinateur et comprenaient l'importance de ne pas s'approcher des bassins.

## 7 Conclusions

Les activités d'opération et de surveillance au site de garde en captivité des saumons de la rivière Romaine ont été un véritable succès. La mise en stabulation des saumons n'a entraîné aucune perte ni maladie et a permis d'amener ces poissons à une phase de reproduction dont les œufs récoltés ont été déposés dans leur milieu naturel.

Les défis techniques rencontrés ont tous été corrigés par des modifications ou des changements du matériel. De plus, l'étroite collaboration entre les employés de Uanan et les divers consultants (WSP et AECOM) impliqués dans les procédures de captures des saumons a favorisé un excellent environnement de travail qui était motivé par un désir commun de réussite et une prise de conscience de l'importance biologique et sociale de ce mandat.

## 8 Références

Belles-Isles M, Simard I, Dussault D (2005) Complexe de la rivière Romaine – Qualité de l'eau. Rapport sectoriel. Préparé par GENIVAR pour Hydro-Québec, unité Équipement, Direction Développement de projets et Environnement. 33 pages et annexes.

Environnement Canada (2014) Statistiques météorologiques pour la station de Havre-Saint-Pierre. Site web [www.meteo.gc.ca](http://www.meteo.gc.ca) visité le 7 janvier 2015.



Annexe A  
Manuel de surveillance des employés





**Programme de restauration du saumon de la rivière Romaine**  
**Manuel de surveillance des bassins de stabulation de saumon**

*Juillet 2014*

### **Objectifs du devis**

1. Assurer la surveillance constante (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) du site de stabulation des géniteurs (saumons) ;
2. Assurer l'ensemble des opérations du site jusqu'à la période de reproduction ;
3. Fournir s'il y a lieu tous les soins à prodiguer aux géniteurs.

\*\*\*\*\*

### **Description générale du devis**

- Assurer une présence humaine 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 durant toute la période de stabulation.
- Assister à une séance de formation dispensée sur deux journées par un spécialiste en pisciculture.
- Tenir un registre des observations, des actions et des interventions effectuées à chaque quart de travail.
- Mesurer la température de l'eau et des autres paramètres qui seront déterminés avec le spécialiste en pisciculture.
- Effectuer l'entretien des bassins et des équipements ainsi que les soins aux saumons selon les instructions fournies par le spécialiste en pisciculture.
- Communiquer avec le spécialiste en pisciculture si un ou plusieurs saumons se blessent, semblent affaiblis, apparaissent malades ou se comportent anormalement.
- Noter et documenter tout évènement ayant causé la mort ou la perte d'un ou de plusieurs saumons.
- Utiliser sans délai l'équipement de secours si un bris survient.
- Tenir un registre de visiteurs.
- Compiler en temps réel ou a posteriori toute l'information recueillie par les employés dans un chiffrier Excel.

\*\*\*\*\*

### **Rôle du surveillant**

Les objectifs spécifiques de cette étude sont plus précisément de :

- 1) Assurer la surveillance constante (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) du site de stabulation des géniteurs (saumons).
- 2) Assurer l'ensemble des opérations du site jusqu'à la période de reproduction.
- 3) Fournir s'il y a lieu tous les soins à prodiguer aux géniteurs.



## Surveillance des saumons en stabulation

La surveillance du site devrait s'amorcer suite à la formation reçue soit vers le 15 juin. Durant les premiers jours, les surveillants auront l'occasion de se familiariser avec la prise de mesures et les différents équipements puisqu'il est fort probable que les premiers saumons capturés arrivent sur le site plus tardivement.

Les éléments présentés dans cette section font référence aux principales activités à assurer par l'équipe de travail dédiée à la surveillance.

### **Prophylaxie :**

- 4) Interdiction d'utiliser du produit antimoustiques (DEET) lorsque l'on manipule des poissons.
- 5) Interdiction de manipuler des produits pétroliers lorsque l'on manipule des poissons ou on doit plonger mains et avant-bras dans l'eau des bassins.
- 6) Nettoyage et désinfection des mains, avant-bras et bottes avant chaque entrée sur le site.
- 7) Nettoyage et désinfection des mains après chaque manipulation de poisson si une intervention médicale est nécessaire ou dans le cas du retrait d'un poisson mort.

### **Paramètres à mesurer (toutes les heures) :**

- 8) Pression atmosphérique
- 9) Température de l'air
- 10) Température de l'eau des bassins
- 11) pH, Conductivité, ORP, O<sub>2</sub>
- 12) Débit de la pompe à eau qui alimente le bassin
- 13) Inscription des données et l'heure de prises de données sur les formulaires

### **Surveillance des poissons (toutes les heures) :**

- 14) Comportement (position dans le bassin)
- 15) Vitesse de respiration et de mouvement des branchies
- 16) Blessures
- 17) Champignons au niveau du pédoncule caudal
- 18) Champignons au niveau des yeux
- 19) Parasites (copépodes, etc.)
- 20) Mortalité
- 21) Apport de compléments médicamenteux selon les recommandations du spécialiste
- 22) Compléter les formulaires au fur et à mesure des observations et signer ces derniers à la fin du quart de travail

**Surveillance et nettoyage des installations (tous les jours ou en fonction des besoins) :**

- 23) Inspection du bon fonctionnement des équipements (bassins, pompe, génératrice, etc.)
- 24) Entretien des bassins (aspiration des déchets organiques flottants et déposés au fond)
- 25) Inspection visuelle des tubes d'évacuation d'eau du bassin
- 26) Nettoyage des grilles de pompage d'eau dans la rivière
- 27) Vérification de l'étanchéité du système (tuyauterie)
- 28) Une fois par semaine, vérification du bon fonctionnement de la génératrice d'urgence
- 29) Une fois par semaine, vérification du bon état des systèmes de backup

**Surveillance des visiteurs**

- 30) Noter les informations sur la présence de visiteurs dans le registre préparé à cette fin

**Sécurité des données**

- 31) Le coordonnateur aura la responsabilité de recueillir l'ensemble des formulaires qui auront été remplis lors d'une journée de travail. Ces derniers seront déposés dans un cartable à anneaux.
- 32) Chaque semaine, les formulaires seront scannés et sauvegardés en format PDF. Une copie des fichiers sera conservée sur un poste de travail et un backup sur une clef USB. Ces données seront ensuite compilées dans une base de données Excel.

## Procédures à suivre en cas d'urgence dans les bassins

### En cas de coupure ou de réduction drastique du débit d'eau :

- 1) Vérifier si la génératrice principale fonctionne
  - Si oui :
    - Passer aux étapes 2) et 3)
  - Si non :
    - Vérifier le niveau de propane
    - Démarrer la génératrice secondaire
- 2) Démarrer l'administration d'oxygène à raison de 0,5 à 5 litres/minutes en fonction de la densité de poisson dans chaque bassin
- 3) Vérifier qu'aucune fuite majeure n'est présente dans la tuyauterie d'arrivée d'eau
  - Si aucune fuite
    - Passer à l'étape 4)
  - Si fuite présente
    - Colmater la fuite
- 4) Vérifier que la prise électrique de la pompe est active
  - Si oui :
    - Passer à l'étape 5)
  - Si non :
    - Réactiver la prise en appuyant sur le bouton Reset
- 5) Vérifier que la pompe est bien immergée et qu'aucun objet n'obstrue la zone d'aspiration d'eau.
  - Si aucun problème décelé :
    - Passer à l'étape 6)
  - Si obstruction présente :
    - Désobstruer la prise d'eau
- 6) Appeler le coordonnateur en service et suivre attentivement l'administration d'oxygène et le comportement des poissons.

**Pour toutes autres urgences, appeler le  
coordonnateur en service**

# SCHÉMA DE COMMUNICATION

## URGENCE

Hôpital Havre St-Pierre  
(418) 538-2212

Sopfeu  
1-800-463-3389

Sûreté du Québec  
911 (418) 310-4141 \*4141 cellulaire

Recherche et sauvetage aérien  
1-800-267-7270

Urgence environnement  
1-866-694-5454

Centre Anti-Poison  
1-800-463-5060

**Nicolas  
Rolland**

(418) 809-6967

**Geneviève  
Ouellet-Cauchon**

(581) 309-9509

## ATTENTION

Les numéros 911 et \*4141  
ne fonctionnent pas à partir  
d'un téléphone satellite

### TÉLÉPHONE SATELLITE

- Il est normal d'avoir un délai de quelques secondes pour obtenir la communication à partir d'un téléphone satellite
- Le numéro de téléphone d'un téléphone satellite Iridium comporte 12 chiffres

Iridium > Réseau public  
00 + 1 + code régional + N° tél.

Iridium > Iridium  
00 + N° tél. Iridium

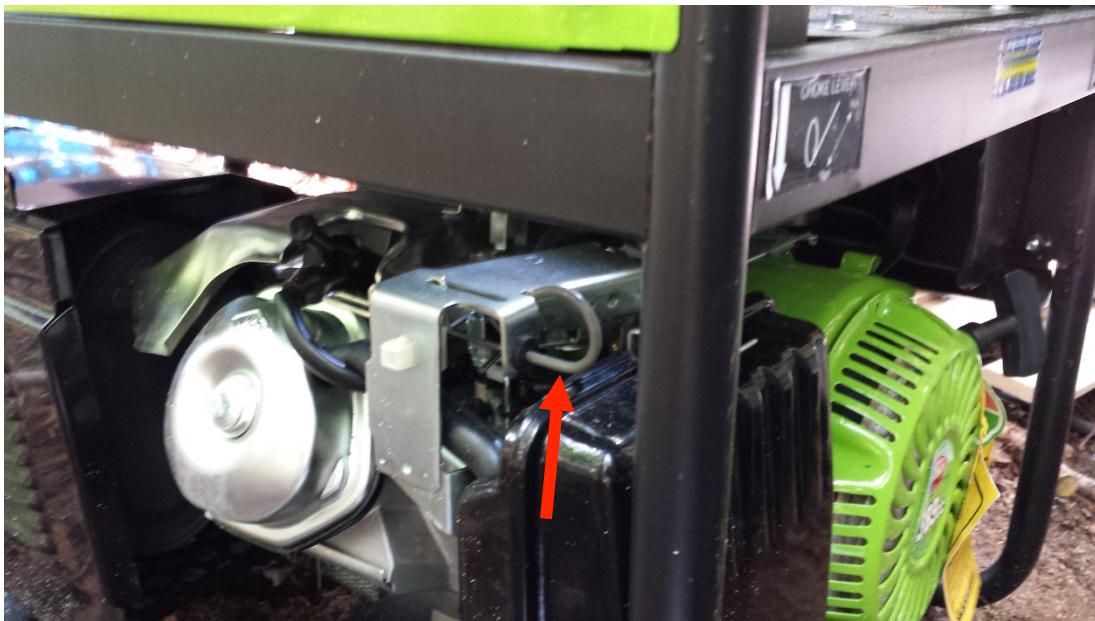
Réseau public > Iridium  
011 + N° tél. Iridium



5) S'assurer que les fusibles (breaker) sont en position off



6) Tirer complètement sur le levier de « choke »



7) Tirer sur la corde de démarrage



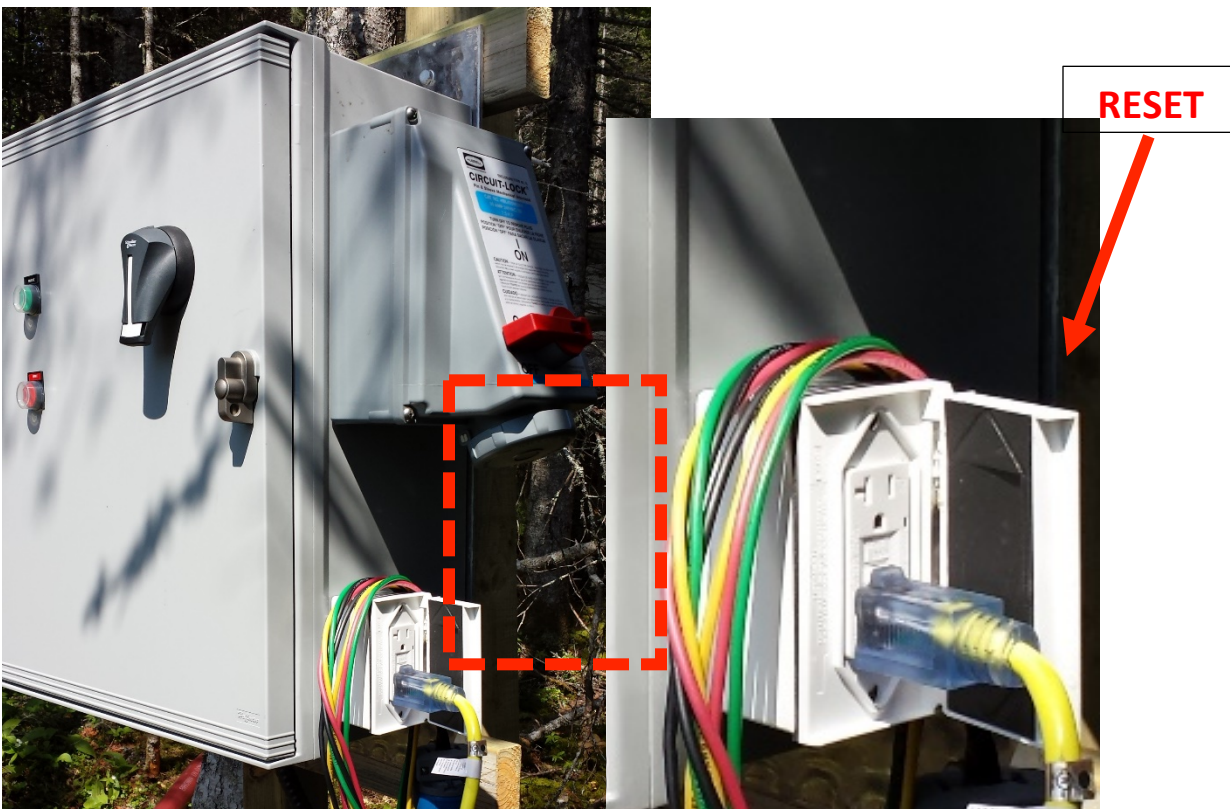
8) Une fois le moteur démarré, pousser complètement sur le levier de « choke », le moteur tournera alors à son régime normal

9) Vérifier que le câble d'alimentation électrique 240V est bien connecté et actionner le fusible 120/240 20A à ON



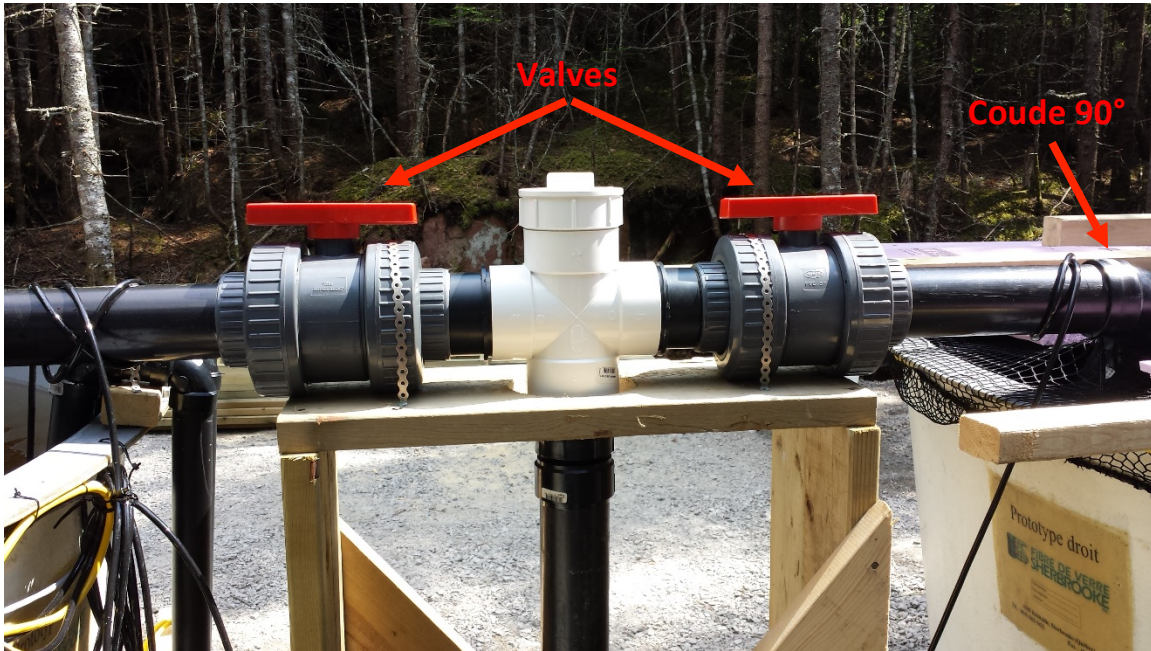
## Inspection et mode de fonctionnement des bassins

- 1) Les bassins sont alimentés en eau par une pompe connectée sur du 110 V. Il est important de surveiller régulièrement que cette pompe fonctionne correctement, qu'elle n'est pas obstruée par des déchets et que sa prise électrique est bien connectée sur le panneau électrique en bordure de rivière. L'embout de la prise électrique au niveau de ce panneau possède une petite lumière orange, signifiant que le courant est présent. La prise électrique comporte également deux boutons RESET/TEST (identique à ce que l'on peut avoir dans les prises électriques des salles de bain). Si une surtension est détectée, il se peut que ce bouton RESET doive être réactivé.

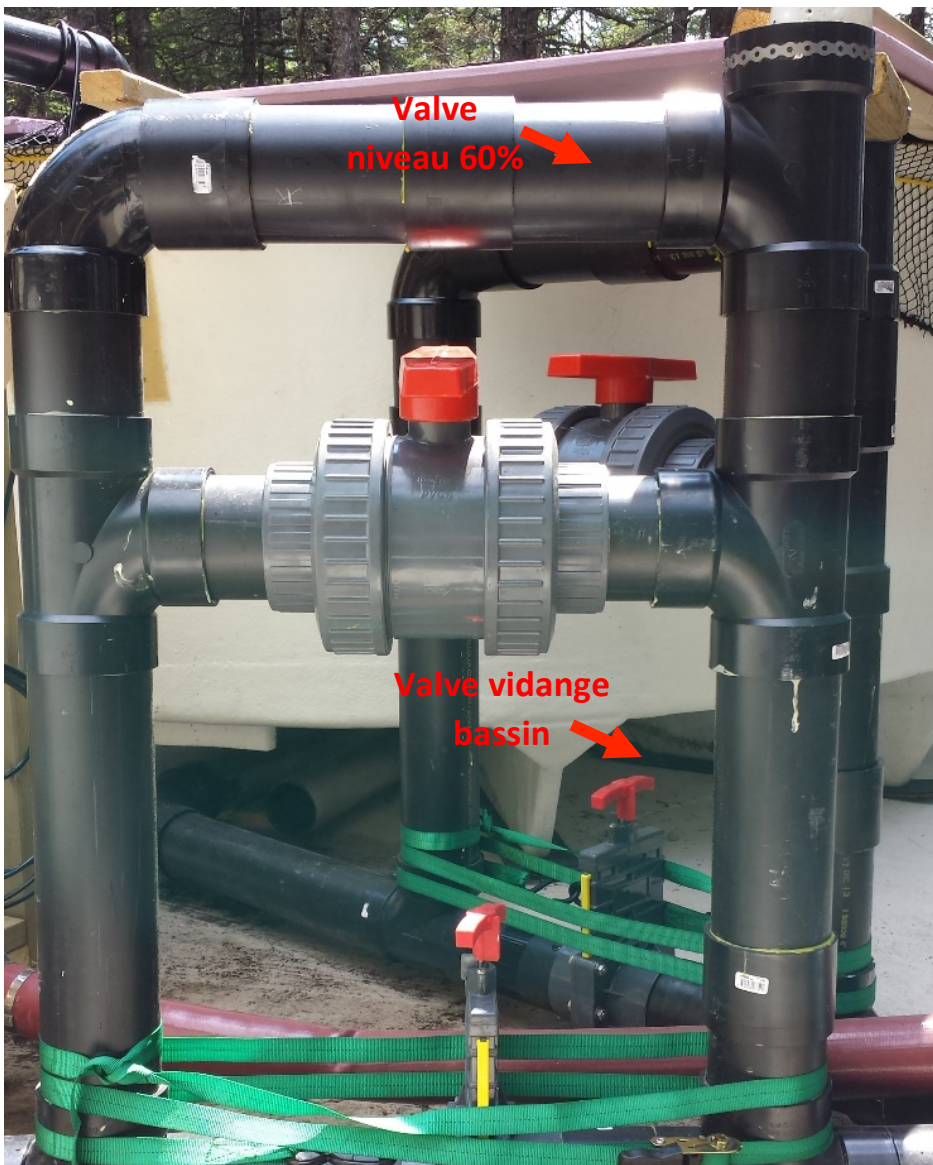




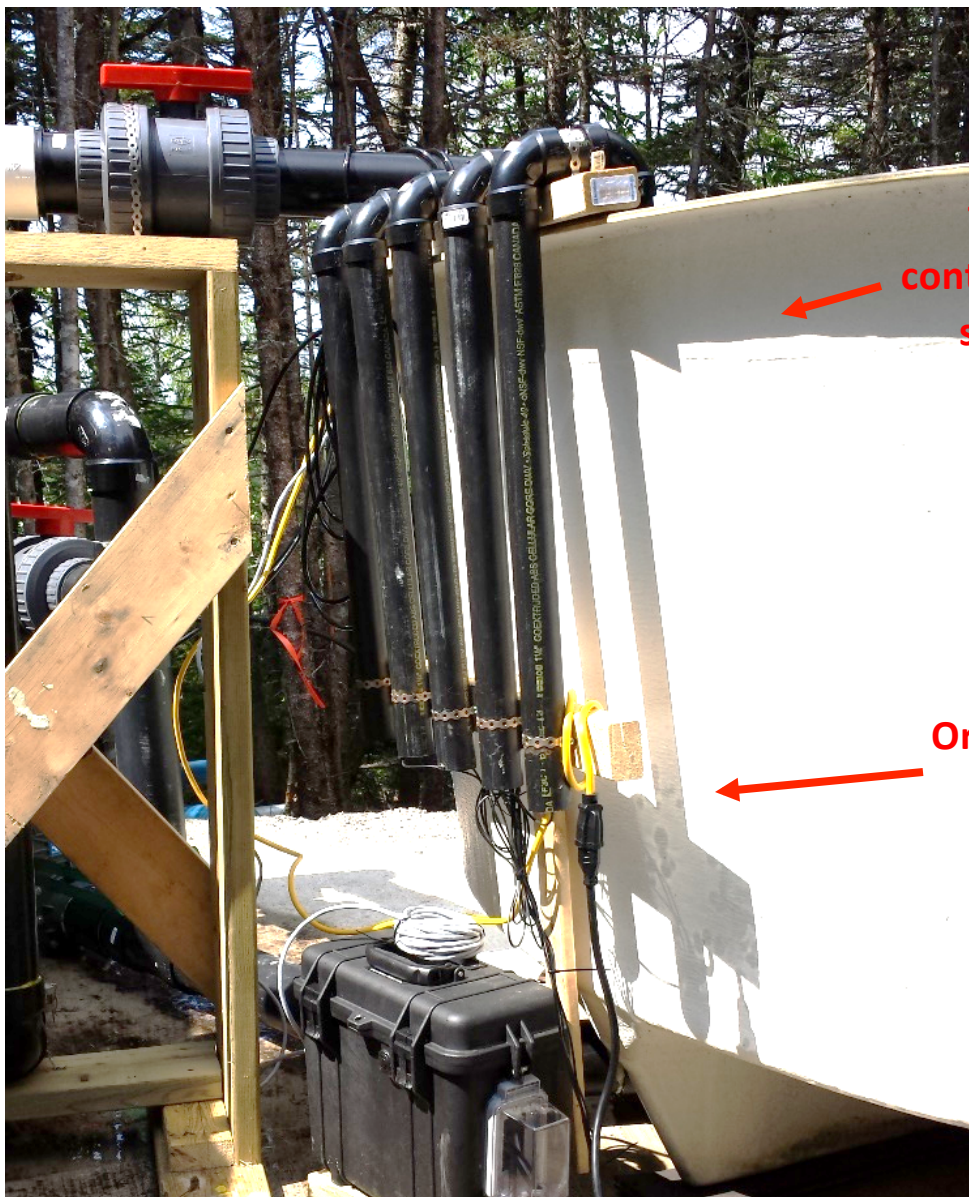
- 2) Les tuyaux bleu et rouge d'arrivée d'eau doivent régulièrement être inspectés afin de déceler d'éventuelles fuites.
- 3) L'arrivée d'eau des bassins est divisée en deux et le débit est contrôlé par deux valves. Selon les conseils du spécialiste, ces valves pourraient nécessiter des ajustements au besoin. De plus, l'inclinaison du coude à 90° d'arrivée d'eau dans les bassins peut être ajustée.



- 4) La sortie d'eau est équipée d'un système de contrôle de niveau de l'eau des bassins via l'aide de deux valves permettant de 1) vider complètement le bassin (valve du bas) et 2) diminuer le niveau d'eau à environ 60% du niveau normal d'opération, utilisée lorsque des traitements médicaux seront prodigués dans les bassins. Ces valves doivent régulièrement être inspectées afin de détecter toute aggravation des légères fuites déjà présentes.



- 5) Les paramètres de qualité d'eau des bassins sont sous surveillance constante via un ordinateur dédié, localisé dans un boîtier Pelican étanche. Ce boîtier ainsi que les tubes contenant les sondes, ne doivent JAMAIS être déplacés ou laissés à l'air libre sur une longue période de temps. Le nettoyage et la calibration des sondes seront réalisés uniquement par une personne qualifiée.



**Tubes  
contenant les  
sondes**

**Ordinateur  
bassin**

## Traitement de l'eau des bassins au sel

Dans le but de prévenir le développement des champignons ou de les traiter lorsqu'ils apparaissent, des traitements au sel peuvent être administrés.

Le sel peut également être utilisé pour réduire le stress à une dose de 0,5 à 1 % (5 à 10 kg/m<sup>3</sup>) pour une période indéfinie. Ce traitement vaut surtout pour les transports de longue durée. L'ajout de sel dans l'eau de transport facilite les mécanismes osmorégulateurs du poisson, car le sang et les liquides internes des poissons en eau douce sont plus concentrés en sels que le milieu ambiant. L'ajout de sel permet donc aux poissons d'économiser leur énergie pour maintenir stable leur concentration en sels.

Le sel utilisé est un sel pur qui ne contient pas d'iode, ni d'autres substances potentiellement nocives pour les poissons.

Le traitement est de type par bain, c'est-à-dire que l'arrivée d'eau est FERMÉE et que le niveau d'eau du bassin est diminué d'au moins la moitié, selon le type d'installation en place. Le volume résiduel doit être calculé de façon précise. Étant donné qu'il n'y a plus d'arrivée d'eau, l'oxygénation est obligatoire.

### **Mise en garde :**

Étant donné que :

- l'arrivée d'eau est FERMÉE
  - le niveau d'eau est abaissé d'au moins la moitié
  - le traitement par bain dur de 1 à 2 heures
- ➔ Il faut porter une attention particulière à l'élévation de la température. Il y a donc lieu de choisir la période la plus froide de la journée pour administrer le traitement.

### **Matériel nécessaire :**

- Accessoire pour mélanger le sel dans l'eau
- Seaux pour le sel
- Balance
- Bouteille d'oxygène et diffuseurs

### **Dosage :**

- 10 à 15 kg/m<sup>3</sup>

**Durée :**

- 1 h en préventif
- 2 h en curatif

**Fréquence :**

- 3 jours consécutifs

**Protocole à suivre :**

- Nettoyer les parois et le fond du bassin
- Prédiluer le sel dans les chaudières afin d'obtenir une saumure homogène
- Installer les diffuseurs et ouvrir la bouteille d'oxygène à une valeur comprise en 0,5 et 5 litres/minute selon la densité de poissons dans le bassin.
- Purger le bassin, jusqu'à la dorsale des poissons
- Laisser remonter l'eau au niveau prédéterminé pour le traitement
- Au fur et à mesure que l'eau remonte au niveau prédéterminé pour le traitement, verser la saumure dans le bac, juste en dessous de l'arrivée d'eau afin d'assurer une dilution complète.
- Après le temps prévu pour le traitement, ouvrir l'arrivée d'eau au réglage initial, purger le bac au niveau de la dorsale des poissons et laisser remonter l'eau au niveau opérationnel.
- Retirer les diffuseurs et fermer la bouteille d'oxygène.

## Traitement de l'eau des bassins au formol

Lorsque le traitement au sel n'apporte pas les résultats attendus, 2 traitements au sel suivis d'un traitement au formol sont administrés, à intervalle de 3 à 5 jours entre les séries de traitements.

### Mise en garde :

→ La manipulation du formol exige le port de gants, de masque et de lunettes.

### Produit :

La formaline est le nom donné à une solution aqueuse contenant du gaz formaldéhyde. C'est une solution dont la concentration varie de 35 à 40 % de formaldéhyde, mais qui est considérée pour l'usage piscicole comme solution de 100 % de formaline.

### Entreposage :

La formaline doit être entreposée dans un endroit frais, à l'abri du gel et de la lumière, pour éviter la formation de paraformaldéhyde, qui est un précipité blanc toxique pour les poissons. S'il y a formation de paraformaldéhyde dans le fond des contenants, il ne faut utiliser que le liquide clair et non le dépôt blanchâtre.

### Dosage :

La formaline s'administre par bain d'une durée de 1 heure. Pour les conditions décrites ci-après, on recommande les concentrations suivantes :

- < 10°C            1 : 4000
- 10-15°C           1 : 5000
- > 15°C            1 : 6000

### Méthode de calcul (exemple) :

Pour calculer la quantité nécessaire de formol à diluer, nous devons connaître le volume d'eau du bassin au niveau prédéterminé pour le traitement.

Par exemple, si le volume est de 1,5 m<sup>3</sup> et que la température de l'eau est comprise entre 10-15°C, nous devons obtenir une concentration de formol de 1 : 5000. Il est donc nécessaire de mesurer 300 ml de formol qui devront être ajoutés dans les 1,5 m<sup>3</sup> d'eau.

1,5 m<sup>3</sup> = 1500 litres

Concentration de 1 : 5000 → 1500 / 5000 = 0,3 litres ce qui équivaut à 300 ml

**Matériel :**

- Becher ou contenant de 2 litres
- Tube gradué
- Bouteille d'oxygène plus diffuseurs

**Protocole à suivre :**

- Nettoyer les parois et le fond du bassin
- Prédiluer le formol dans une chaudière afin d'obtenir une solution homogène
- Installer les diffuseurs et ouvrir la bouteille d'oxygène à une valeur comprise en 0,5 et 5 litres/minute selon la densité de poissons dans le bassin.
- Purger le bassin, jusqu'à la dorsale des poissons
- Laisser remonter l'eau au niveau prédéterminé pour le traitement
- Au fur et à mesure que l'eau remonte au niveau prédéterminé pour le traitement, verser la solution de formol dans le bac, juste en dessous de l'arrivée d'eau afin d'assurer une dilution complète.
- Après le temps prévu pour le traitement, ouvrir l'arrivée d'eau au réglage initial, purger le bac au niveau de la dorsale des poissons et laisser remonter l'eau au niveau opérationnel.
- Retirer les diffuseurs et fermer la bouteille d'oxygène.

**Durée :**

- 1 h en préventif
- 2 h en curatif

**Fréquence :**

- 3 jours consécutifs

## Traitement de l'eau des bassins au sel et au formol

Ce traitement est administré pour sauver les poissons atteints d'UDN ou pour une atteinte très grave de champignons.

### **Dosage :**

Les doses de formol et de sel sont les mêmes que pour les traitements séparés de sel ou de formol.

### **Protocole à suivre :**

Les protocoles sont identiques aux traitements individuels de sel ou de formol, à l'exception que le sel doit être ajusté en premier.

### **Durée :**

Le traitement dure 1 heure.

### **Fréquence :**

CYCLE N°1		CYCLE N°2		CYCLE N°3	
Jour 1	Formol + Sel	Jour 10	Rien	Jour 20	Rien
Jour 2	Rien	Jour 11	Sel	Jour 21	Rien
Jour 3	Formol + Sel	Jour 12	Rien	Jour 22	Formol + Sel
Jour 4	Rien	Jour 13	Formol + Sel	Jour 23	Rien
Jour 5	Formol + Sel	Jour 14	Rien	Jour 24	Rien
Jour 6	Rien	Jour 15	Sel	Jour 25	Sel
Jour 7	Formol + Sel	Jour 16	Rien	Jour 26	Rien
Jour 8	Rien	Jour 17	Formol + Sel	Jour 27	Rien
Jour 9	Formol + Sel	Jour 18	Rien	Jour 28	Formol + Sel
		Jour 19	Rien	Jour 29	Rien
				Jour 30	Rien
				Jour 31	Sel
				Jour 32	Rien
				Jour 33	Rien
				Jour 34	Formol + Sel



## Démarrage de l'ordinateur

1. Appuyer sur le bouton gris



2. L'écran s'allumera tout seul
3. Le mot de passe est : saumon

## Batterie de secours

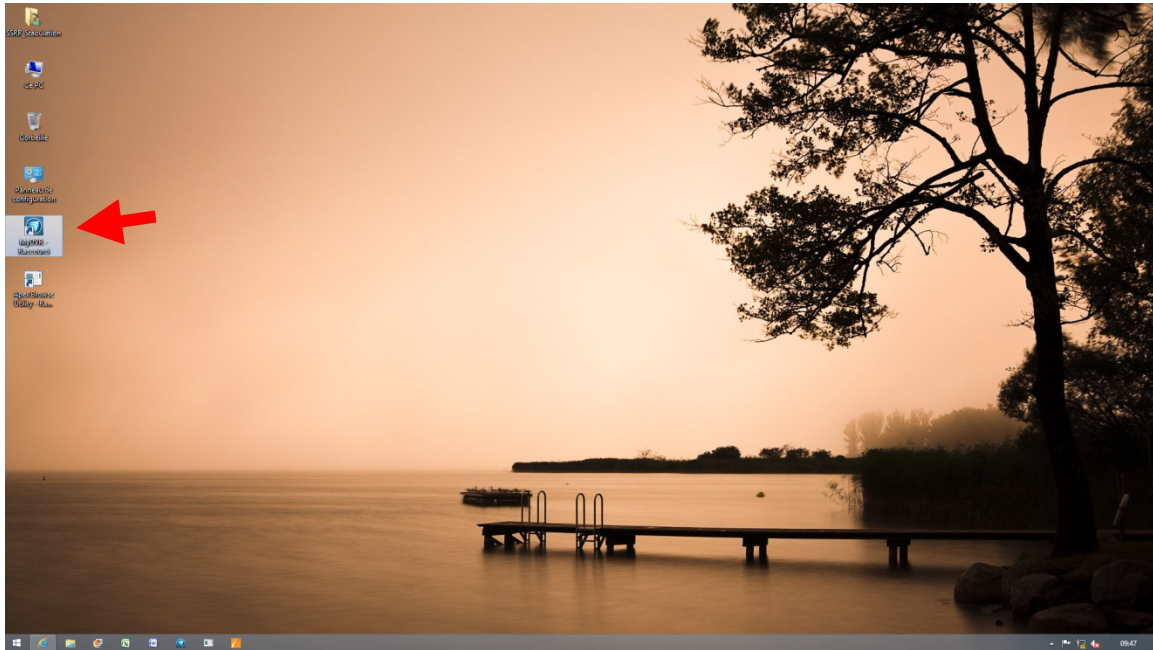
En cas de coupure d'électricité une batterie de secours permettra au système informatique de fonctionner pendant quelques minutes.

Si le module APC entre en protection ou en faute, il peut émettre une alarme. Pour l'éteindre appuyer sur le bouton avec l'icône haut parleur :

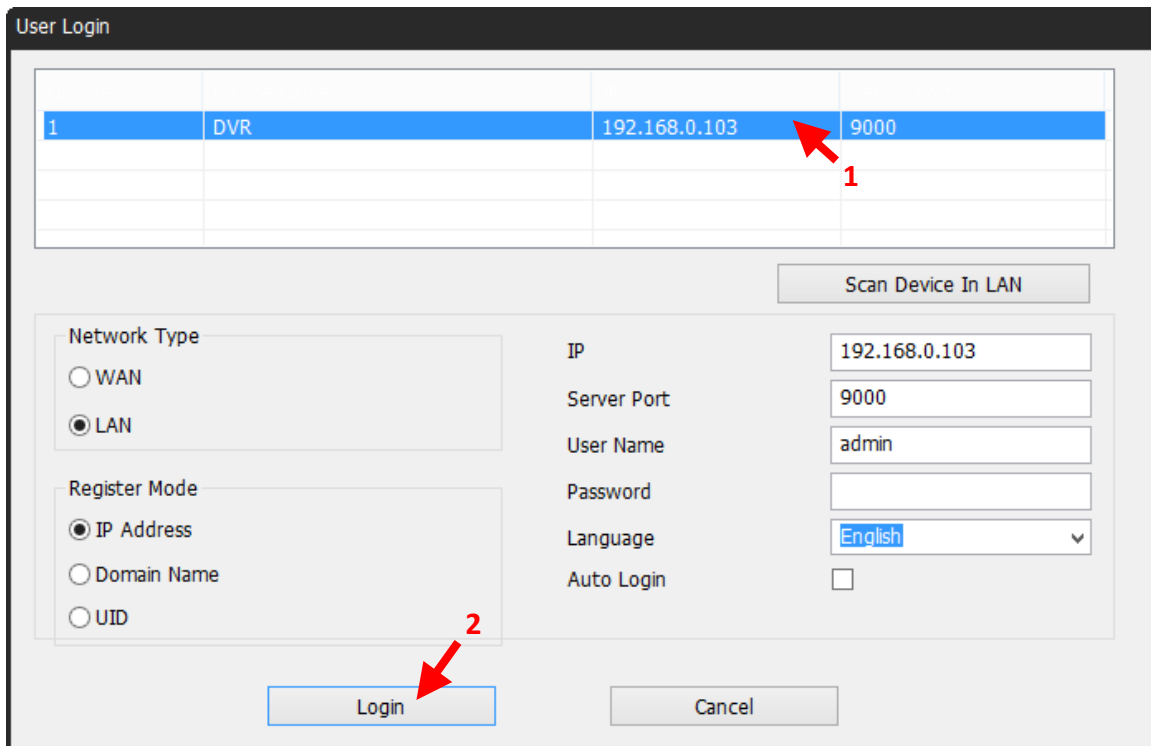


## Démarrage du système de contrôle vidéo : MyDVR

1. Cliquer deux fois sur l'icône MyDVR



2. Dans la fenêtre qui s'ouvre, cliquer sur la ligne 1 puis sur Login



3. La fenêtre qui s'ouvre vous permet de voir les caméras du site et les caméras des bassins. Pour voir en plein écran, cliquer deux fois sur l'image de la caméra souhaitée. Pour revoir toutes les caméras cliquer à nouveau deux fois.

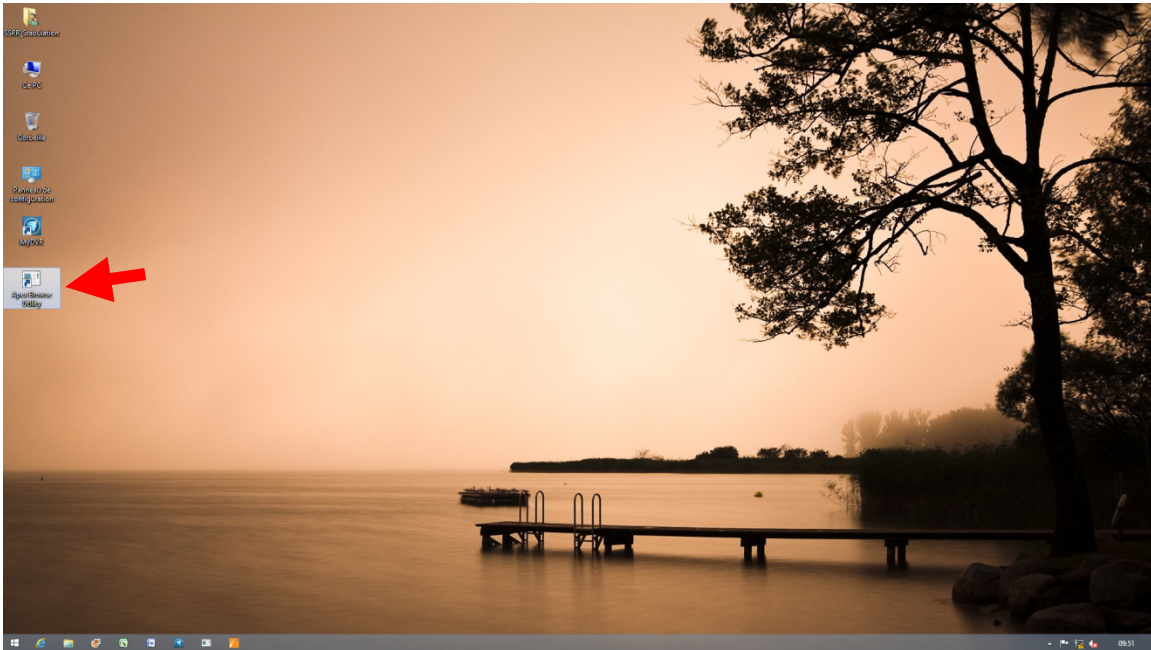


4. Pour retourner sur l'écran de Windows vous devez impérativement fermer ce programme en cliquant sur la croix rouge en haut à droite.

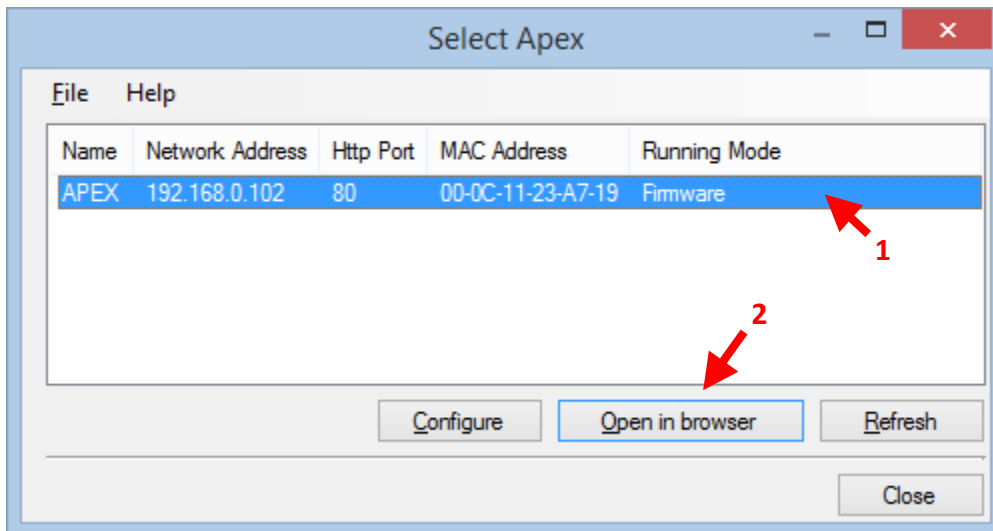


## Démarrage du système de contrôle de la qualité d'eau : APEX

1. Cliquer deux fois sur l'icône Apex Browse Utility



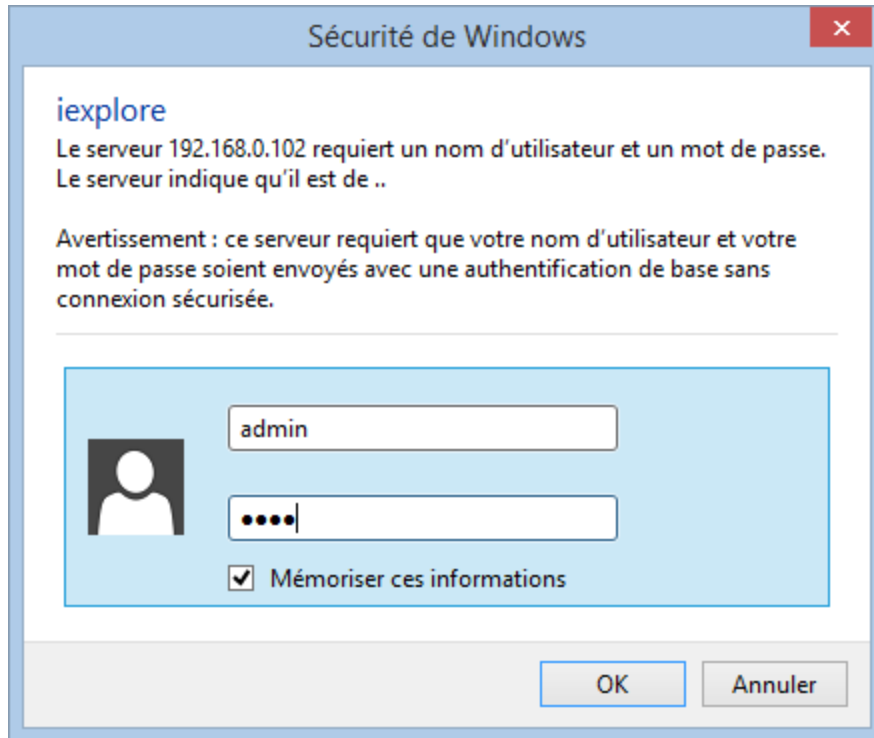
2. Dans la fenêtre qui s'ouvre, cliquer sur la ligne APEX (1) puis sur Open in browser (2)



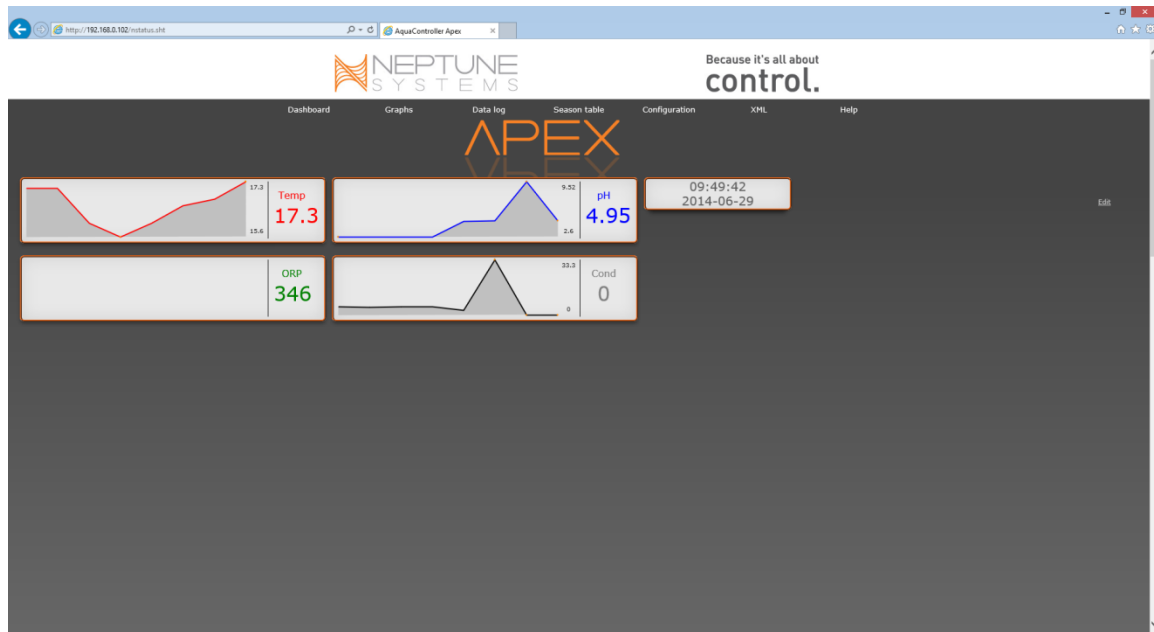
3. Si on vous demande un nom d'utilisateur et un mot de passe :

nom d'utilisateur : admin

mot de passe : 1234



4. Le système s'ouvrira tel quel, prendre note des valeurs affichées toutes les heures selon le plan de suivi journalier (cahier vert)

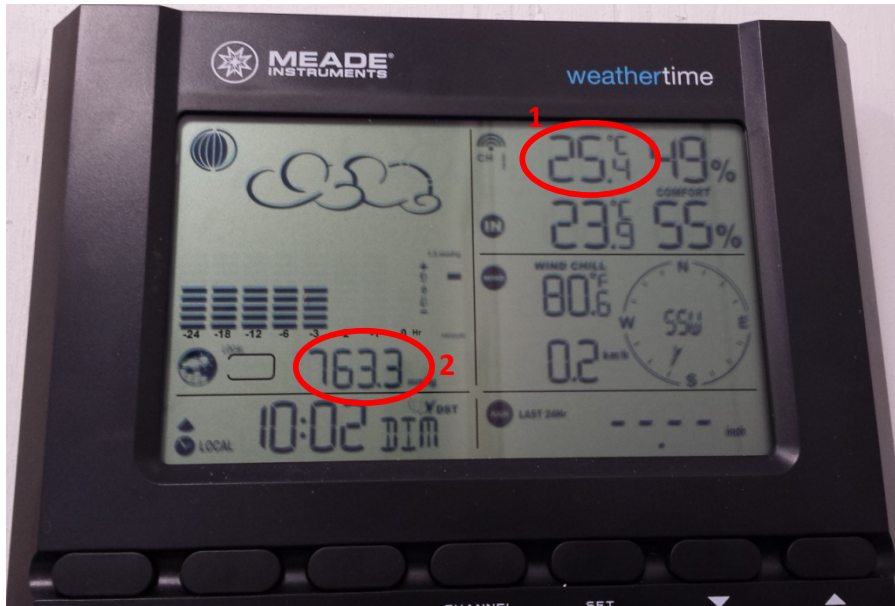


## Utilisation de la station météorologique

1. Prendre en note les données suivantes :

Température extérieure (1)

Pression atmosphérique (2)



Annexe B  
Fiche de suivi journalier









## Annexe C

# Fiches d'entrée et de suivi des saumons







# Fiche d'entrée saumon



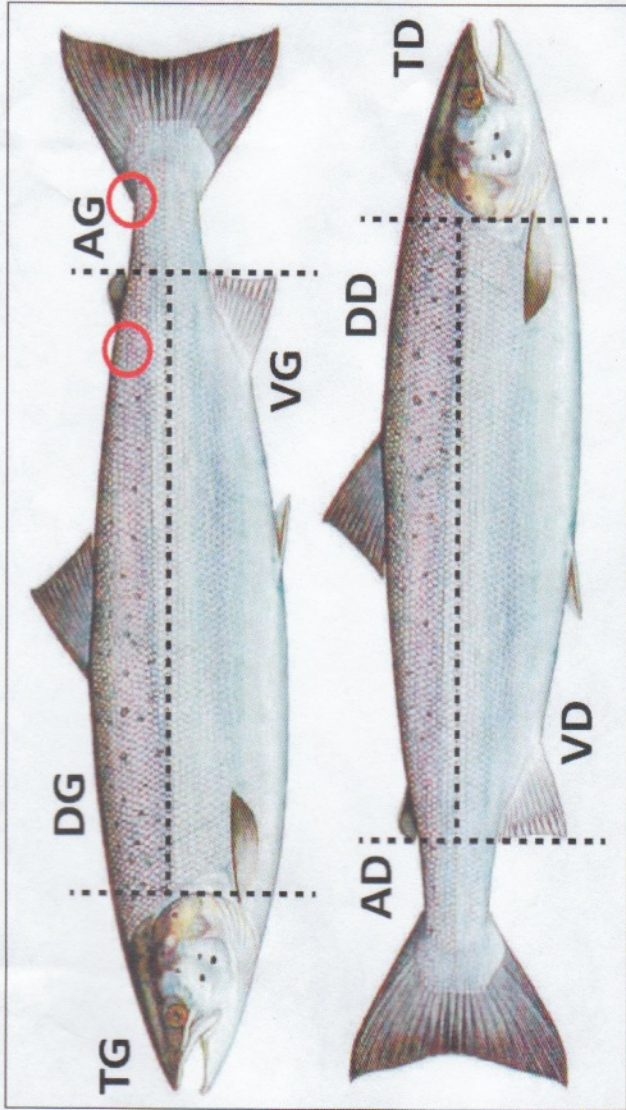
Numéro de la puce	3D6 0015A80897
Date de capture	25/06/2014
Heure d'entrée	12h00
Longueur totale (cm)	104
Longueur à la fourche (cm)	101
Poids (g)	

provenance : Puyjalon

Vaccin : non Sexe : M  F

Santé : bon

Photos :



Code	CORPS						NAGEOIRES							
	GAUCHE			DROIT			Dorsale	Adipeuse	Caudale	Pect. D	Pect. G	Pelv. D	Pelv. G	Anale
	Tête	Dos	Ventre	Arrière	Tête	Dos	Ventre	Arrière						
COL														
COP														
COC														
PLL														
PLP														
PLC														
NZE														
NAE														
NAF														
PEA														
MEC														
MIC														
ABL														

Decimal: 982.000363333783  
 Hexadecimal: 3D6.0015A80897





na geore post G Sachiro

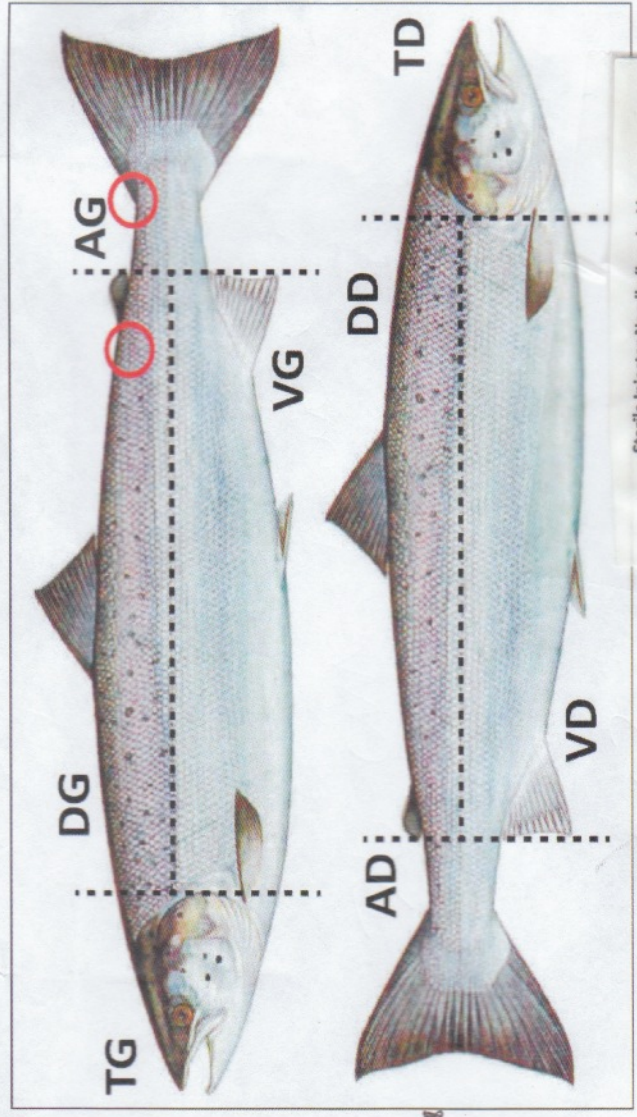


### Fiche d'entrée saumon

Numéro de la puce	3D6.0015AA0BC3
Date de capture	30/06/14
Heure d'entrée	16h
Longueur totale (cm)	79
Longueur à la fourche (cm)	76
Poids (g)	

provenance : Puyjalon  
 vaccin D. Sexe: M  F   
 \* échantillons écailles + adipeuse  
 antibio non collectés (30/06/2014)

Photos:



Code	CORPS										Anale		
	GAUCHE					DROIT							
	Tête	Dos	Ventre	Arrière	Tête	Dos	Ventre	Arrière	Dorsale	Adipeuse		Caudale	
COL													
COP													
COC													
PLL													
PLP													
PLC													
NZE													
NAE													
NAF													
PEA													
MEC													
MIC													
ABL													

Sterile Injector Needle (luer lock)  
 with ISO FDX-B transponder  
 Aiguille d'injection (Luer lock)  
 contenant un tra... pondéur: ISO FDX-B  
 Ago sterile per infusione (luer lock) con  
 transponditore FDX-B

**STERILEEO**

**Biomark**  
 BI012.C.03V1 PLS  
 1-208-275-0011

For veterinary use only  
 Doit être appliqué par un vétérinaire  
 per uso esclusivo de parte di veterinari

Use of this product is protected by the following patents:  
 US Patent No. 3,995,319

Decimal: 982.000363465667

Hexadecimal: 3D6.0015AA0BC3

Decimal: 982.000363465667

Hexadecimal: 3D6.0015AA0BC3

Decimal: 982.000363465667

Hexadecimal: 3D6.0015AA0BC3

01 AF0020710



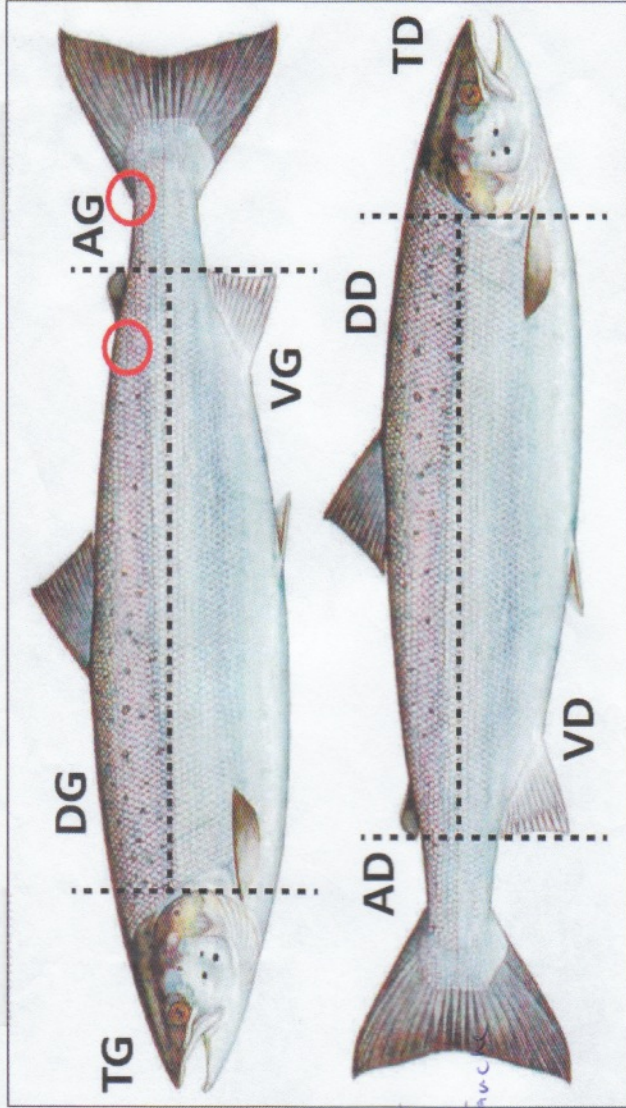
**Fiche d'entrée saumon**

Numéro de la puce	3D6.0015A80A29
Date de capture	07-07-14
Heure d'entrée	14:07 P.M
Longueur totale (cm)	90
Longueur à la fourche (cm)	85
Poids (g)	

Provenance: Puyjalon  
 trace au filet sur la tête.  
 tache de noir sance sur petites cotegne  
 hauteur des pennes

Sexe: M  F   
 Vaccin/antibio: oui  
 Photos: (petit séignement)

*Petite encoche nageoire pectorale gauche.*



Code	CORPS				DROIT				NAGEOIRES							
	GAUCHE		DROIT		DROIT		DROIT		DROIT		DROIT		DROIT			
	Tête	Dos	Ventre	Arrière	Tête	Dos	Ventre	Arrière	Dorsale	Adipeuse	Caudale	Pect. D	Pect. G	Pelv. D	Pelv. G	Anale
COL																
COP																
COC																
PLL																
PLP																
PLC																
NZE																
NAE																
NAF																
PEA																
MEC																
MIC																
ABL																

Decimal:   
 Hexadecimal:

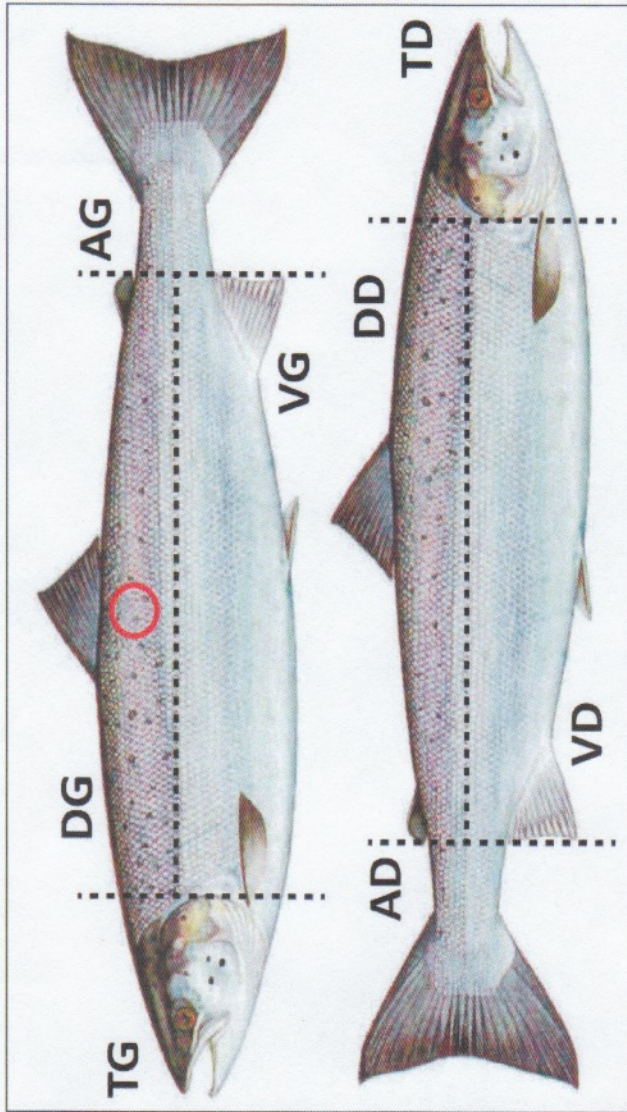




**Fiche de suivi individuel saumon**

Numéro de la puce 3DG.0015AA1688

**Remarques :**  
 Bassin du fond (côté rivière): 2014-0710 (#2)  
 L1 bassin #1 : 2014-10-05 (F)



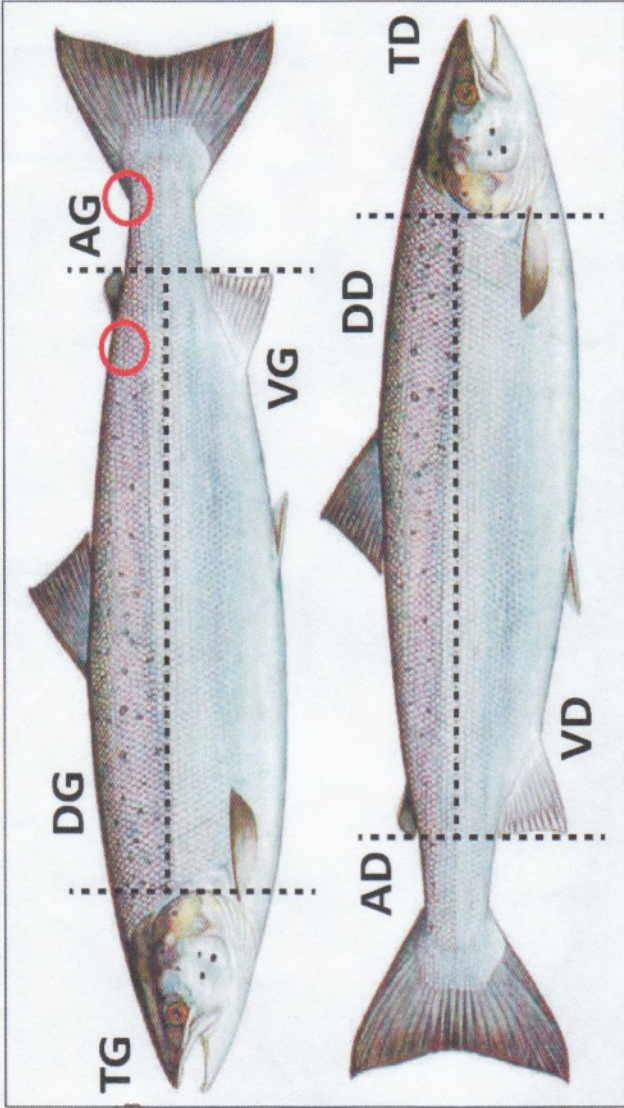
	Produit	Dose	Observation	Date
Antibiotique(s)	BAYTRIL	2.64 mL		2014-07-10
	" "	2.64 mL		2014-10-05
Vaccin(s)	MICRO FORTE	0.05 mL		2014-07-10
Autre(s)				

### Fiche d'entrée saumon

Numéro de la puce	306.0015A2CD63
Date de capture	13 juillet 2014
Heure d'entrée	12h50
Longueur totale (cm)	82
Longueur à la fourche (cm)	78
Poids (g)	

♂ blessure (aucune trace)  
 vaccin/omphale: oui  
 Sexe: M  F  Injection de  
 Dujalan

Photos:



Code	CORPS				NAGEOIRES								
	GAUCHE		DROIT		Dorsale	Adipeuse	Caudale	Pect. D	Pect. G	Pelv. D	Pelv. G	Anale	
	Tête	Dos	Ventre	Arrière	Tête	Dos	Ventre	Arrière					
COL													
COP													
COC													
PLL													
PLP													
PLC													
NZE													
NAE													
NAF													
PEA													
MEC													
MIC													
ABL													

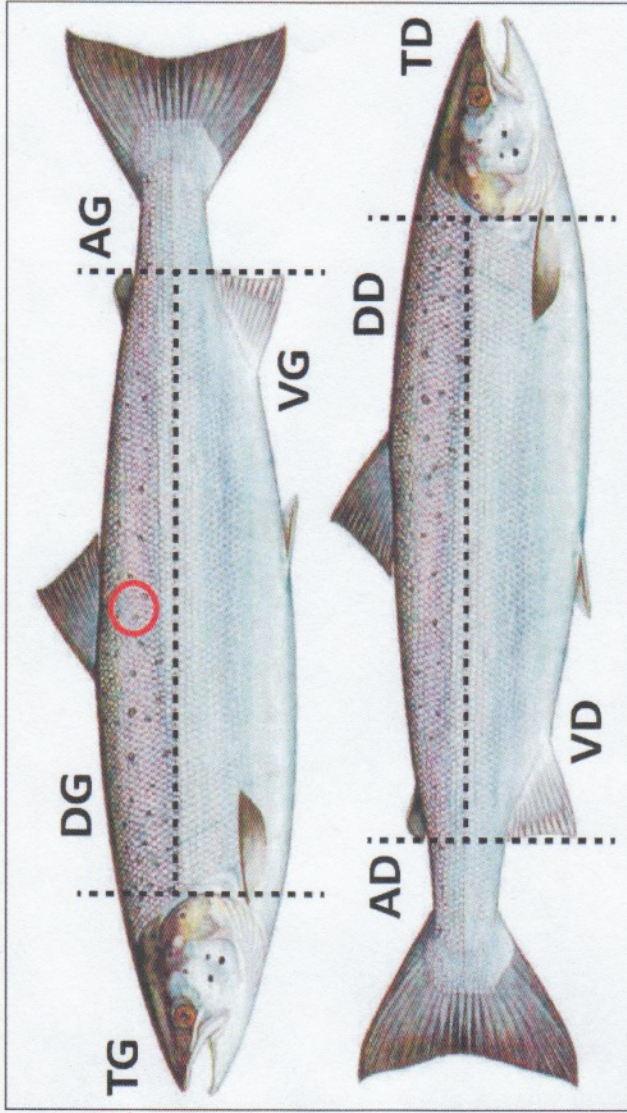
ecimai: 982.000362990947  
 xadeci mai: 306.0015A2CD63

En forme!

### Fiche de suivi individuel saumon

Numéro de la puce 3D6-0015A2CD43

**Remarques :**  
 Bassin du bord (côté cabanon) / 2014-07-13 (#1)  
 Le bassin #1 : 2014-10-05 (F)



	Produit	Dose	Observation	Date
Antibiotique(s)	BAYTRIL	0.94 mL	Manque 0.5mL pour dose complète.	2014-07-13
	"	1.26 mL		2014-10-05
Vaccin(s)	FORTE MICRO	0.05 mL		2014-07-13
Autre(s)				

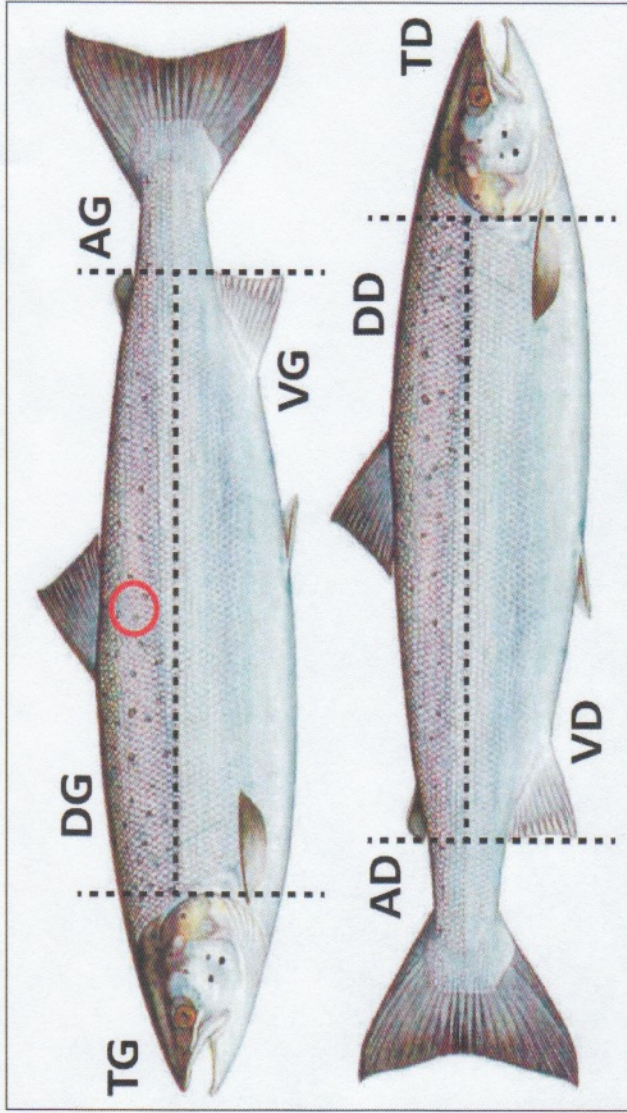




### Fiche de suivi individuel saumon

Numéro de la puce 3D6.00/SA2D3BS

**Remarques :**  
 Bassin du bord (côté Cabanon) : 2014-07-14  
 (#1)  
 ↳ bassin #1 : 2014-10-05 (F)



	Produit	Dose	Observation	Date
Antibiotique(s)	BAYTRIL	1.49 mL		2014-07-14
	"	1.49 mL		2014-10-05
Vaccin(s)	FORTE MICRO.	0.05 mL		2014-07-14
Autre(s)				

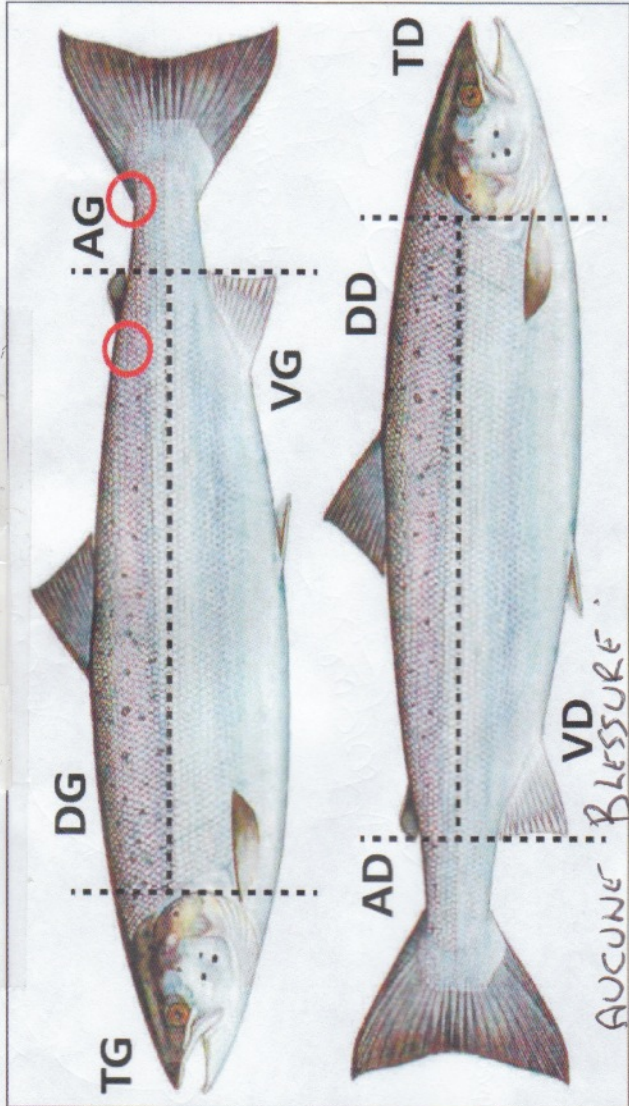
**Fiche d'entrée saumon**

Numéro de la puce	3D6.0015A807A9
Date de capture	22/7/2014
Heure d'entrée	13H48
Longueur totale (cm)	90 (MESURE CAGE + 5 cm)
Longueur à la fourche (cm)	
Poids (g)	

PROVENANCE: PUSALON AUCUN CROCHET  
 VACCIN  M  F  [IND] BASSIN#1  
 ET ANTIOTIQUE

Photos:

Decimal: 982.00036333545  
 Hexadecimal: 3D6.0015A807A9



Code	CORPS										NAGEOIRES				
	GAUCHE					DROIT					Pect. D	Pect. G	Pelv. D	Pelv. G	Anale
	Tête	Dos	Ventre	Arrière	Tête	Dos	Ventre	Arrière	Dorsale	Adipeuse					
COL															
COP															
COC															
PLL															
PLP															
PLC															
NZE															
NAE															
NAF															
PEA															
MEC															
MIC															
ABL															

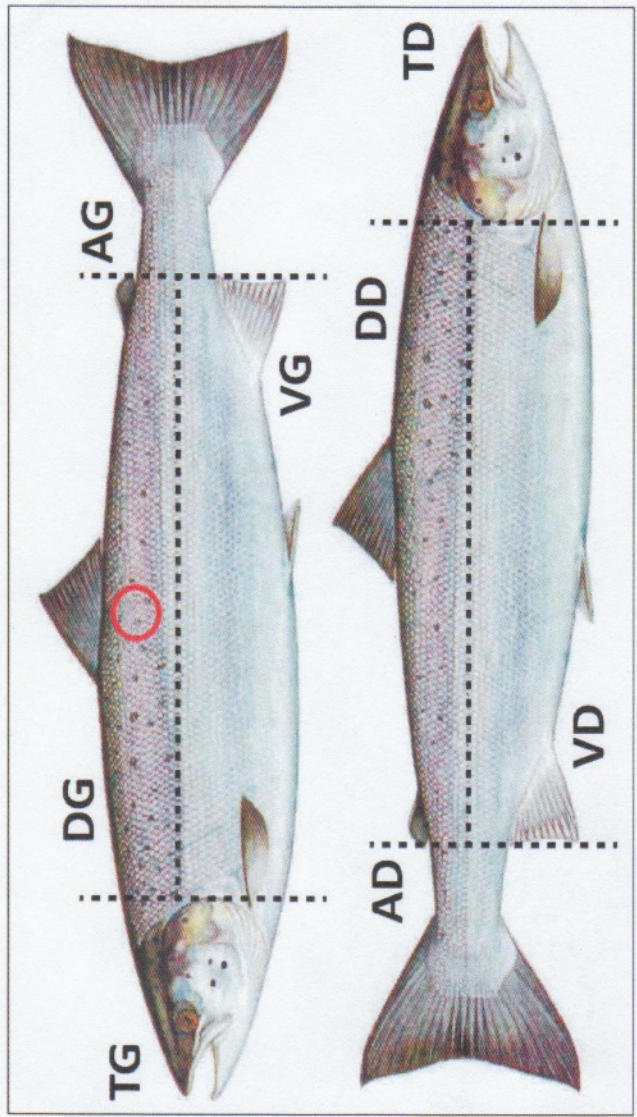




### Fiche de suivi individuel saumon

Número de la puce 3D6.001SAS 09C

**Remarques :**  
 Bassin #1 : 2013-07-29  
 Ly bassin # 1 : 2014-10-05 (F)



	Produit	Dose	Observation	Date
Antibiotique(s)	BAYTRIL	2.31 ml		2014-07-29
				2014-10-05
Vaccin(s)	MICRO FORTE	0.05ml		2014-07-29
Autre(s)				







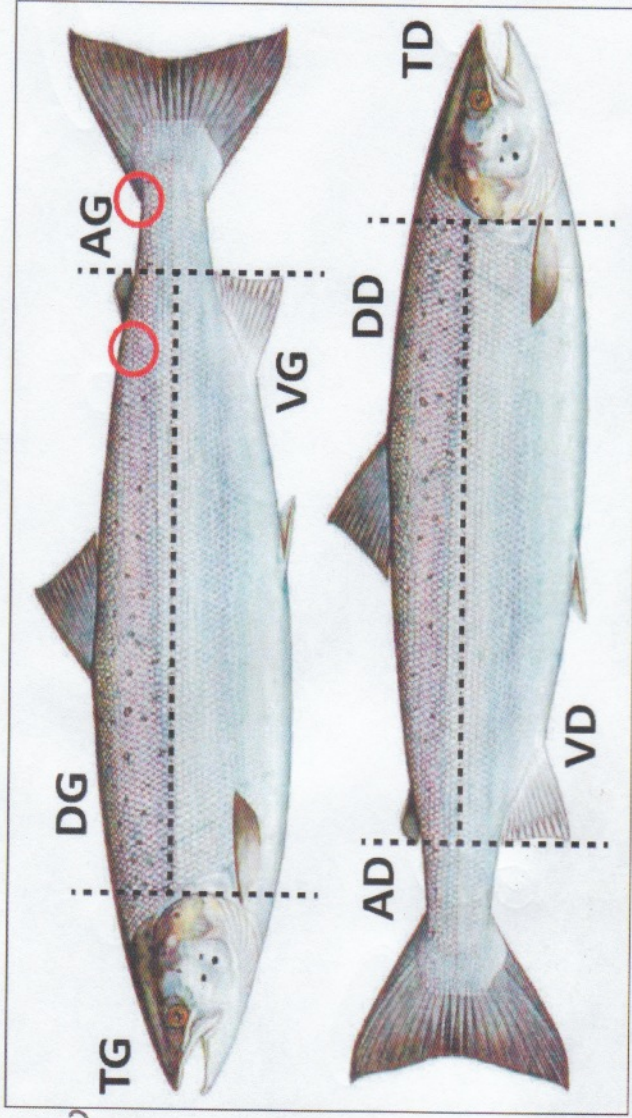
**Fiche d'entrée saumon**

Numéro de la puce	5A2CF07 <sup>W</sup> 3D6001
Date de capture	6-AOÛT 2014
Heure d'entrée	10h am.
Longueur totale (cm)	60 cm
Longueur à la fourche (cm)	
Poids (g)	2.45 kg (estime)

Sexe: M  F

Photos:

O/R



Code	CORPS				NAGEOIRES							
	GAUCHE		DROIT		Dorsale	Adipeuse	Caudale	Pect. D	Pect. G	Pelv. D	Pelv. G	Anale
	Tête	Dos	Ventre	Arrière								
COL												
COP												
COC												
PLL												
PLP												
PLC												
NZE												
NAE												
NAF												
PEA												
MEC												
MIC												
ABL												

Saumon échappé sur le sal aucune blessure apparente.  
 Semblant pure de

ecimal: 982.000362991367  
 xadecimal: 3D6.00T5A2CF07

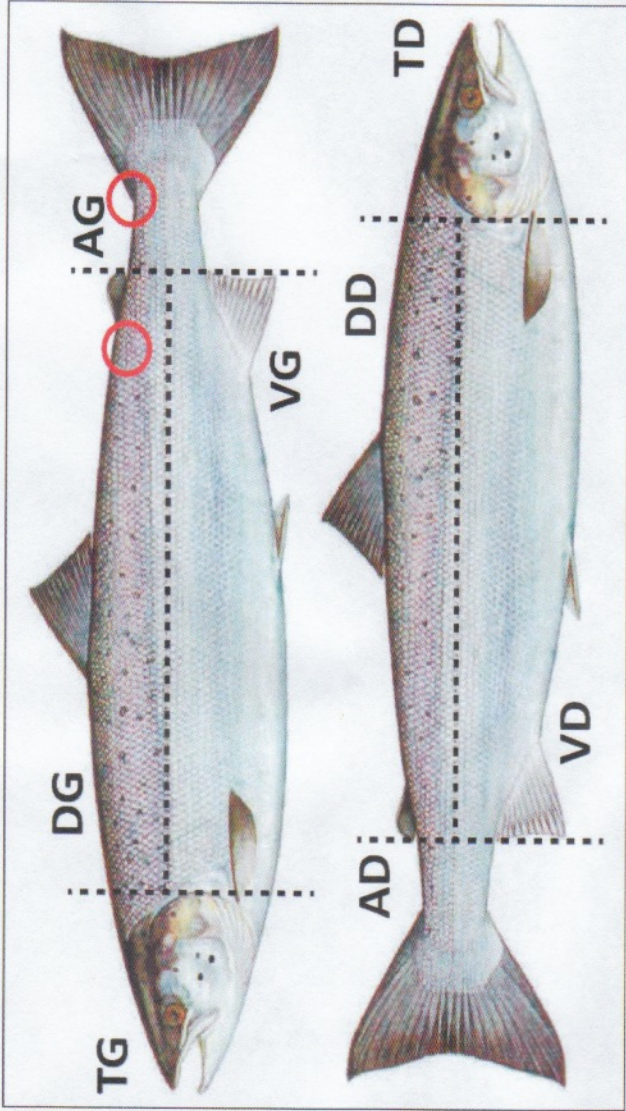


### Fiche d'entrée saumon

Numéro de la puce	0015A80850
Date de capture	20/08/14
Heure d'entrée	12 h 40
Longueur totale (cm)	101 cm
Longueur à la fourche (cm)	
Poids (g)	

Sexe: M  F

Photos:



Code	CORPS										NAGEOIRES									
	GAUCHE					DROIT					Caudale	Pect. D	Pect. G	Pelv. D	Pelv. G	Anale				
	Tête	Dos	Ventre	Arrière	Tête	Dos	Ventre	Arrière	Dorsale	Adipeuse										
COL																				
COP																				
COC																				
PLL																				
PLP																				
PLC																				
NZE																				
NAE																				
NAF																				
PEA																				
MEC																				
MIC																				
ABL																				

*Tache blanche sur le Bout du nez  
PRESQUE PAS ADIPEUSE SUR LE S.A.S.A*

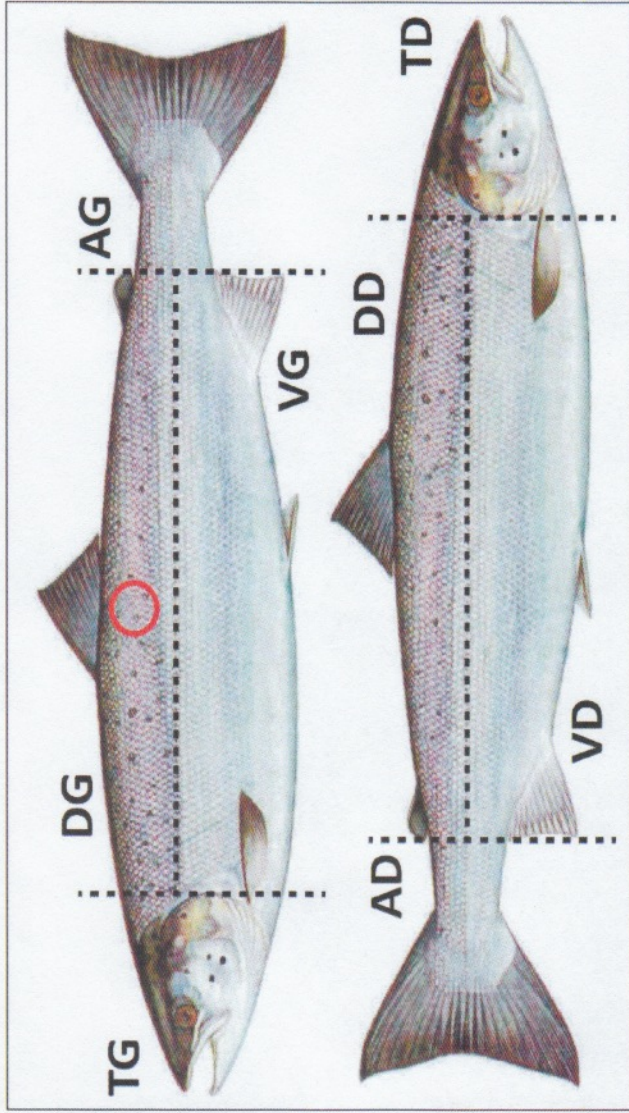
Decimal:  982.000363333712  
 Hexadecimal:  3D6.0015A80850

### Fiche de suivi individuel saumon

Numéro de la puce 3D6-0015 A80850

**Remarques :**

Bassin  
4 bassin #1: 2014-10-05-(F)



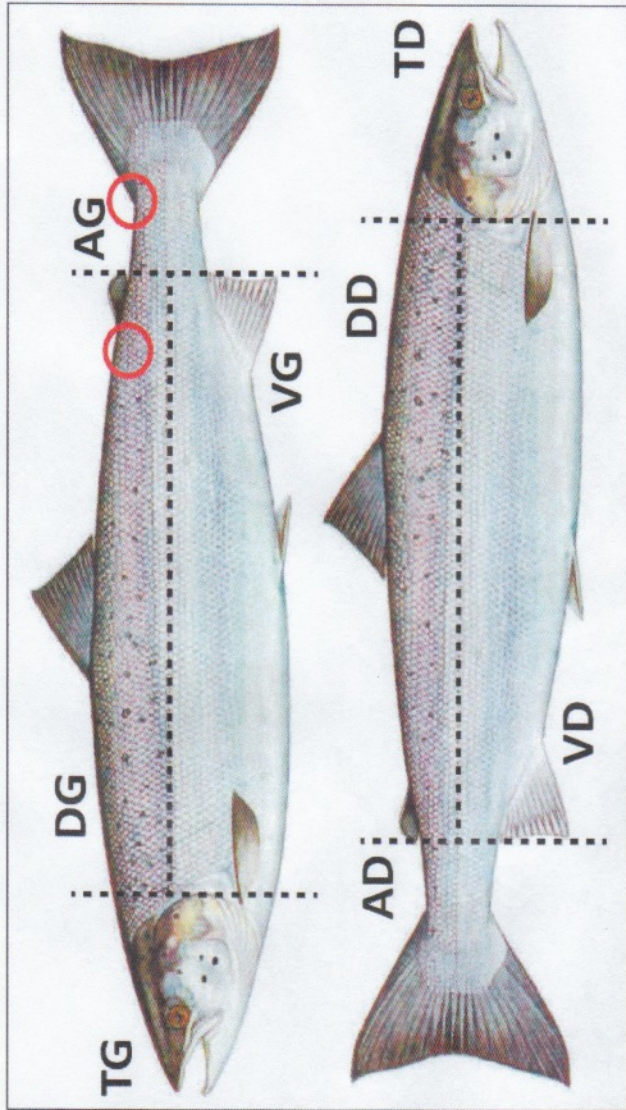
	Produit	Dose	Observation	Date
Antibiotique(s)	RAYTRIL	2.64 ml		2014-08-20
	"	2.56 ml		2014-10-05
Vaccin(s)	FORTE MICRO	0.05 ml		2014-08-20
Autre(s)				

### Fiche d'entrée saumon

Numéro de la puce	0015AAAD0C46
Date de capture	20/08/14
Heure d'entrée	12h40
Longueur totale (cm)	88 (cm)
Longueur à la fourche (cm)	
Poids (g)	

Sexe: M  F


Photos:



Code	CORPS						NAGEOIRES							
	GAUCHE			DROIT			Dorsale	Adipeuse	Caudale	Pect. D	Pect. G	Pelv. D	Pelv. G	Anale
	Tête	Dos	Ventre	Arrière	Tête	Dos								
COL														
COP														
COC														
PLL														
PLP														
PLC														
NZE														
NAE														
NAF														
PEA														
MEC														
MIC														
ABL														

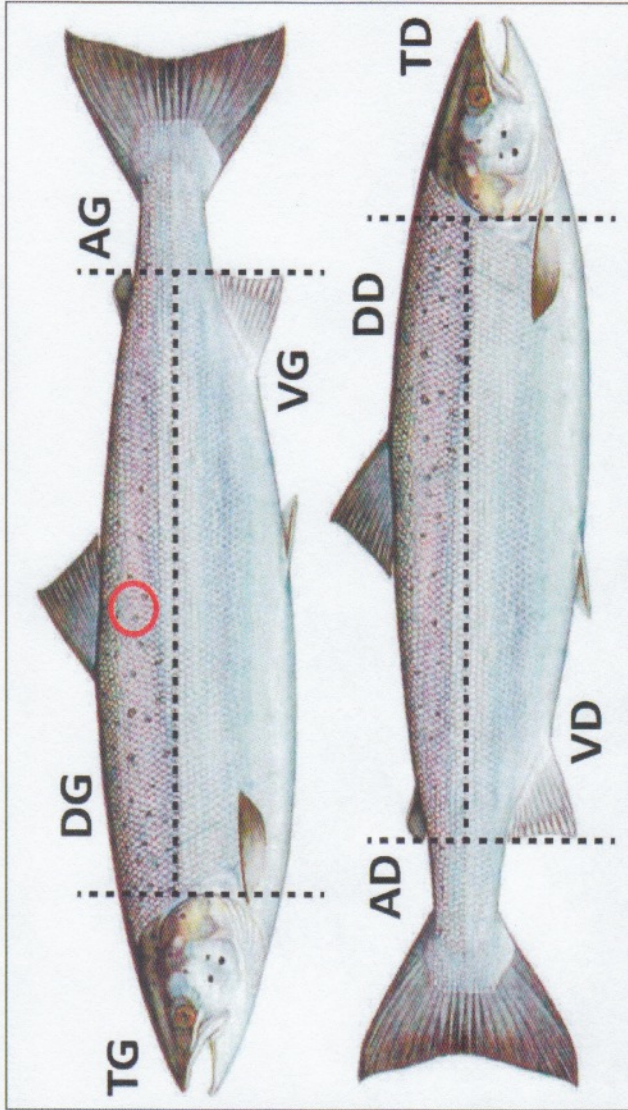
Decimal:  982.000363465798  
 Hexadecimal:  3D6.0015AA0C46

**Fiche de suivi individuel saumon**

Numéro de la puce  DG.0015AA0C46

**Remarques :**

Bassin 2  
 17 bassin # 1 : 2014-10-05 (F)



	Produit	Dose	Observation	Date
Antibiotique(s)	BAYTRIL	1.82 ml		2014-08-20
	"	1.74 ml		2014-10-05
Vaccin(s)	FORTE MICRO	0.05 ml		2014-08-20
Autre(s)				

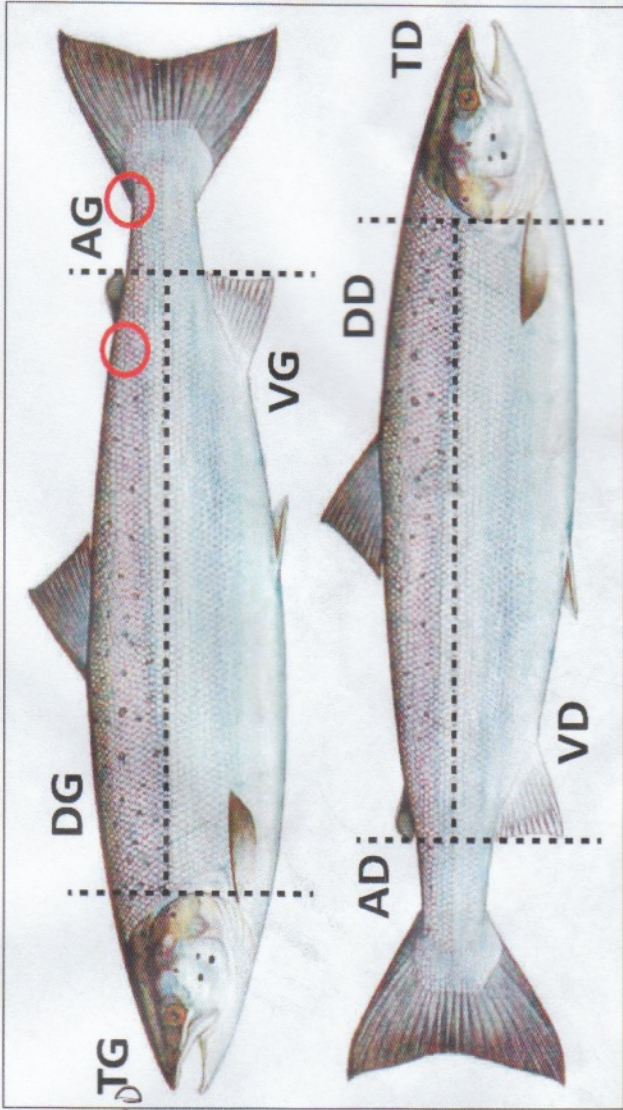
### Fiche d'entrée saumon

Numéro de la puce	3D6.0015A7F5
Date de capture	20/08/14
Heure d'entrée	18h40
Longueur totale (cm)	85 (cm)
Longueur à la fourche (cm)	
Poids (g)	6.580

(6,58kg)

Sexe: M  F

Photos:



Code	CORPS						NAGEOIRES							
	GAUCHE			DROIT			Dorsale	Adipeuse	Caudale	Pect. D	Pect. G	Pelv. D	Pelv. G	Anale
	Tête	Dos	Ventre	Arrière	Tête	Dos	Ventre	Arrière						
COL														
COP														
COC														
PLL														
PLP														
PLC														
NZE														
NAE														
NAF														
PEA														
MEC														
MIC														
ABL														

Decimal: 982.000363328989  
Hexadecimal: 3D6.0015A7F5DD

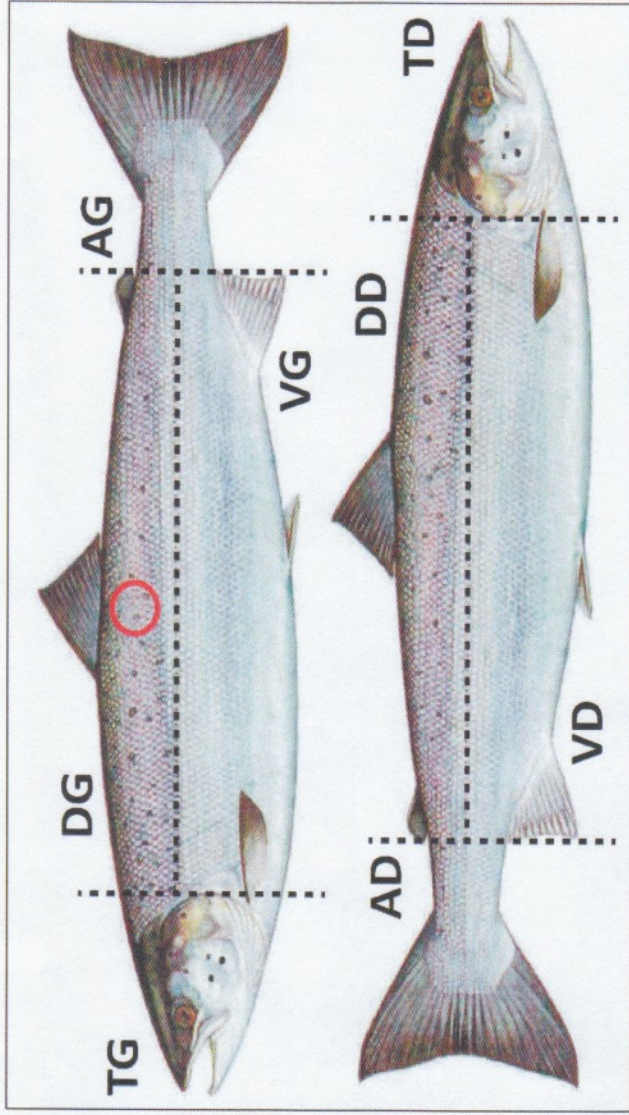
**Fiche de suivi individuel saumon**

Numéro de la puce

3D6.001SA7F53

**Remarques :**

chute de chabotage.  
 Bassin 1  
 17 bassin #2 (m) 2014-10-05  
 ancien hématochrome d'un  
 vaccin du mois d'août.



	Produit	Dose	Observation	Date
Antibiotique(s)	BAYTRIL	1.58 ml		2014-08-20
	"	1.49 ml		2014-10-05
Vaccin(s)	FORTE MICRO	0.05 ml		2014-08-20
Autre(s)				



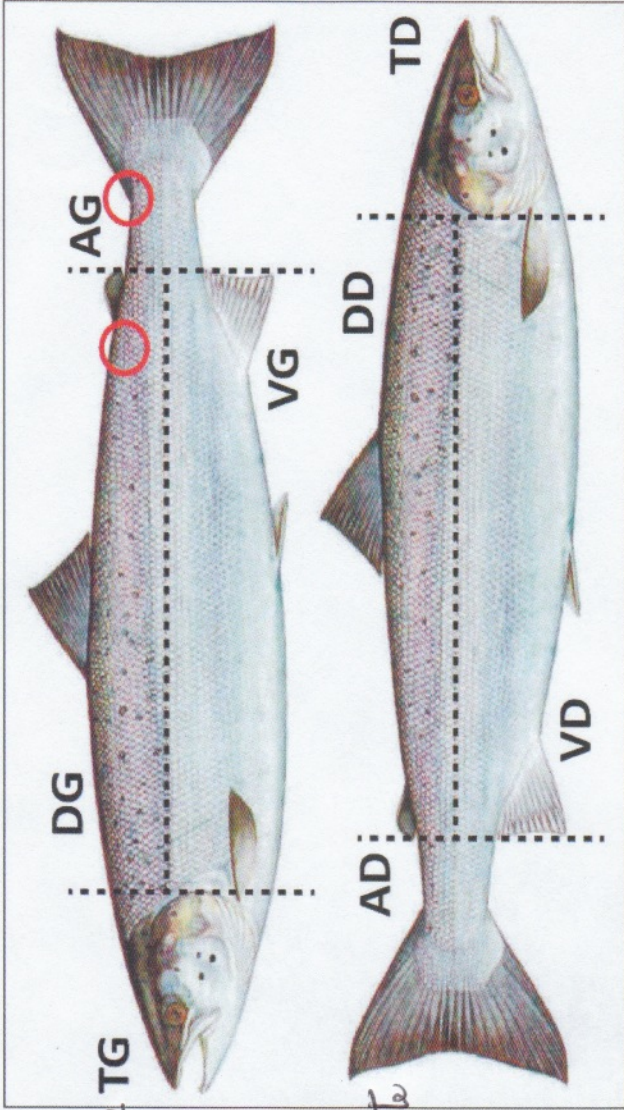
### Fiche d'entrée saumon

Numéro de la puce	3D6.0015A807A7
Date de capture	26 AOUT. 2014
Heure d'entrée	10.10.00h
Longueur totale (cm)	56.00
Longueur à la fourche (cm)	
Poids (g)	~ 1.91 kg

*estime - Charte*

Sexe: M  F  **BASSIN NO. 2**

Photos: *see of*



Code	CORPS				NAGEOIRES								
	GAUCHE		DROIT		Dorsale	Adipeuse	Caudale	Pect. D	Pect. G	Pelv. D	Pelv. G	Anale	
	Tête	Dos	Ventre	Arrière	Tête	Dos	Ventre	Arrière					
COL													
COP													
COC													
PLL													
PLP													
PLC													
NZE													
NAE													
NAF													
PEA													
MEC													
MIC													
ABL													

Decimal:  982.000363333543  
 Hexadecimal:  3D6.0015A807A7



Annexe D  
Fiches de suivi des visiteurs



## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
29/06/14	13h10		Georges-Etienne Mallet	curiosité	<i>Georges-Etienne M.</i>
29/06/14	13h10		Jacques Collard	curiosité	<i>Jacques Collard</i>
29/06/14	17:45		Nephtalys Mallet AS. F. Collard	VERIFICATION	<i>Nephtalys Mallet</i>
29/06/14	17:45		Dubois Richard	" "	<i>Dubois Richard</i>
1/07/14	5:20		Steeve Rich	" "	<i>S. Rich</i>
1/07/14	5:20		Koloss basile	curiosité - checkup	<i>Koloss basile</i>
1/07/14	8:20	8:25	Kelly Ann O'Neil	voir saumon avec Papy	<i>Kelly Ann O'Neil</i>
1/07/14	8:20		Précipre Cap	curiosité	<i>Précipre Cap</i>
1/07/14	8:40		Damien Mostakoski	construction	<i>Damien Mostakoski</i>
1/07/14	8:40		Stephano mallow	const 5010	<i>Stephano mallow</i>
1/07/14	8:40		Ferward Cayouatto	S.E.C	<i>Ferward Cayouatto</i>
1/07/14	12:55		Gilles lebrun	Pêche	<i>Gilles lebrun</i>
01/07/2014	17:35		Pierre PARISSE	Pêche	<i>Pierre PARISSE</i>

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
2014/07/01	04h15	14h25	N. Carboneau	travail agents de travail 10 jours	
2014/07/01	14h15	14h25	J. Tréverat	INSPECTION	
2014/07/01	18h40		Jean-François Piétoche	inspection	Jean-François Piétoche
2014/07/01	18h40		Jean-François Piétoche	inspection	Jean-François Piétoche
2014/07/02	4h59		ASS agent femme	visit univ	
2014/07/02	4h59		ASS agent femme	visit univ	
25/07/14	5:11			travail	S. PEO
24/07/02	5:15		Kekus basik	inspection	Kekus basik
2/7/14	7:00		Robert Dail	Visit	
2/7/14	7:00				
2/7/14	7:00		Séverine (Shelun)	univert	
2/7/14	7h50		Fernand Cayouette	SEIF	Almond Cayouette
2/7/14	9:45		Maxim Cayouette	Exposition Mingan	Maxim Cayouette

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
02/07/14	11h00	11h10	Serge Petitpas	visite	Serge Petitpas
02/07/14	8h00	8h00	Damien Mestokosho-M	construction	Damien Mestokosho
2/07/14	16h30	16h45	Chantal Crête	touriste	Chantal Crête
2/07/14	16h30	16h45	CVU Umuwira	touriste	CVU Umuwira
2/07/14	16h30	16h35	Merhad	Recherche	Merhad
2/07/14	16h30	16h35	Nico Nobess	Securite	Nico Nobess
3/07/14	00:40	1h50	S.I.	S.I.	S.I.
3/07/14	00:40	1h50	Kluss basile	S.I.	Kluss basile
3/07/14	5h20	5h45	S Rich	S.I.	S Rich
3/07/14	5h20	5h45	Kakuss basile	S.I.	Kakuss basile
3/07/14			Damien Mestokosho-M	Construction	Damien Mestokosho
3/07/14			Ferward Cagouetta	S.E.E	Ferward Cagouetta
3/07/14			STEPHANO MULLQU	SEI0 - COMST	Stephano Mullqu

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
3/7/14	9h00		Jean-Christophe Guy S.M.		
3/7/14	10h00		Jude Charet		
3/7/14	11h45		Maëvac Guillemette		
3/07/14	20:25		Evelyne Pielach	Touriste	Evelyne Pielach
3/07/14	20:25		Katei Napih		
3/07/14	20:25		Anthony nash	touriste	
3/07/14	22:45	23h	MAX Rich	Securité inau	
3/07/14	"	23h	Nieu nash	"	
3/07/14	23:20	1H00	S P	S I	S P
3/07/14	23:20	1H00	bluss bank	S.I	kerless bank
4/07/14	4h35	4h51	"	S, I	
4/07/14	4h35	4h51	"	S, I	
04/07/14	6h35		Robert Guillemette	assistance p. Fauré	Robert Guillemette



## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
4 juillet 2014	6h35		Mouica C. Guillemette	assistant phot. faune	Mouica C. Guillemette
4/07/14	6h25		keless basile	S.I	keless basile
4/07/14	6h25		Steele Kids	S.I	
4/07/14	6h20	19h20	Anthony nappish michel	touriste	
4/07/14	6h20	19h20	Kateri nappish thomas	touriste	
4/07/14	20h30	22h	MAX Rich	Securite innu	Max Rich
4/07/14	20h30	22h	Nico NA Press	Securite innu	Nico NA Press
5/07/14	2h05	2h15	MAX Rich	Securite innu	
05/07/2014	5h16	6:32	Gabriel Guillemette	Assistant Pro - Faune	Gabriel Guillemette
5 juillet 2014	5h16	6:32	Mouica C. Guillemette	assistant phot. faune	Mouica C. Guillemette
5 juillet 2014	5h55	6:30	NAPOLÉON MULLEN	AG int - Ferritoir	Napoléon Mullen
5 juillet	14 15	14 30	Richard Cormier	information	Richard Cormier

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
5 juillet 2014	14h35	14h50	MFFP secteur Faune	observation des installations	Monique Lohin
5 juillet 2014	14h35	14h50	MFFP	"	Nicolas Gagne
5 juillet 2014	16:15		ISécurité-Innu	"	Max Rich
5 juillet 2014	16:15		ISécurité innu	"	Nico Nabess
5 juillet 2014	16:50		NORMAND TRAVERSERY	OBSERVATION " "	Normand Traversery
5 juillet 2014	17:00		YVON CÔTÉ	Observation "	Yvon Côté
5/07/14	20:25	20:32	MAX RICH	Sécurité innu	
"	"	20:32	Nico NABESS	"	
5/07/14	23:35	00h02	NABESS AGT-TERRITORIAL	VISITE AMICAL	Nicolas Nabess
6/07/14	02:16	02:45	AGT-TERRITORIAL	AMICAL	Nicolas Nabess
6/07/2014	05:32	6:15	assistant P. Faune		Max Rich
6 juillet 2014	5:32	6:15	assistant prot. faune		Monica Guillemette
6/07/2014	6:00	6:15	AGT-TERRITORIAL	AMICAL	Nicolas Nabess

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
<del>06/07/14</del> 06-07-14	<del>8h</del> 1:30		<del>Surveillance projet Saumon</del> WILSON MANSBRIDGE	INFORMATION	
06/07/14	16h	16h15	pêcheur	visite	Jocelyne Carbonneau
06/07/14	16h	16h15	pêcheur	visite	Muriel [Signature]
06/07/14	17h	17h15	SECURITÉ INUS	visite	Max [Signature]
06/07/14	17h	17h15	SECURITÉ INUS	visite	Nicolas [Signature]
06/07/14	17h	17h15	SECURITÉ INUS	visite	Lauris [Signature]
06/07/14	17h	17h15	SECURITÉ INUS	visite	Patrick [Signature]
06/07/14	18h	18h10	<del>arrivées</del> amateurs de pêche	visite	Stéphane [Signature]
06/07/14	18h	18h00h	amateurs de pêche	visite	Suzanne Leboune
07/07/14	06:15	06:45	AGT TERRITORIAL	visite =	Nycolas Moller
07/07/14	02:40	03:00	AGT-TERRITORIAL	visite AMICAL	Nycolas Moller
07/07/14	06:16	06:20	AGT-TERRITORIAL	visite AMICAL	Nycolas Moller

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
7 juillet	7:15	9:30h	Touriste	POUR VOIR LE SAUMON	LEAN. WAS KAUKAW
7 juillet	9:15	9:30h	Touriste	voir le saumon	Adrian wasyaka
7 juillet	23h30	23:45	visiteur	voir le saumon	Yvette Bellefleur
7 juillet	23h30	23h45	visiteur	voir le saumon	Julien Piétoche
7 juillet	23h30	23h45	visiteur	voir le saumon	J-François Piétoche
8 juillet	01h00	01h20	visiteurs	visite	Jean-françois Piétoche
8 juillet	01h00	01:20	AGT Territorial	visite	Nepolen Mulla
8/07/14	03h20	04:05	AGT Territorial	visite Amical	Nepolen Mulla
8/07/14	03h20	04h05	agt territorial	visite Amical	Jean-françois Piétoche
8/07/14	05:45	06:00	AGT Territorial	visite Amical	Nepolen Mulla
8 07 14	07:21	7:30	Fenne Secours		J Rey
8-07-14	11:10	12:20	AGT Territorial	visite	Nepolen Mulla
8.07.14	12:10	12:20	l'un en visite	visite	Johnny Mapiat

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
2014-07-08	17h00	17h25	Yvette Bellefleur	Curiosité	Yvette Bellefleur
2014-07-08	17h00	17h25	Julien Pietacho	"	Julien Pietacho
2014-07-08	17h00	17h30	Nico Napess	"	Nico Napess
2014-07-08	17h00	17h30	Max Rich	"	MAX Rich
2014-07-08	20h00	20h20	Dominick Carrier	"	Dominick Carrier
2014/07/08	20h00	20h10	Thomas Lieutenant	"	Thomas Lieutenant
08/07/2014	20h37	21h00	Bernard Lafontaine	"	Bernard Lafontaine
8/07/2014	20:37	21h00	LEAL ASTANAJO	"	LEAL ASTANAJO
8/07/2014	23:55	00:15	AGT. TERRITORIAL. SI	Securisation. VISITE	Napoleon Mulh
9/07/2014	23h55	12h15	Agt. territorial. SI	Visite	Jean-François Pietacho
9/07/2014	01:30	03:45	Ast Territorial	Visite	Napoleon Mulh
9/07/2014	03:30	03:45	"	Visites	Napoleon Mulh
9/07/2014	05:00	5:15	AGT. TERRITORIAL. SI	Visite sécuritaire	Napoleon Mulh

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
9 Juillet	7:15		assistant prot. faune		Monica Guillemette
"	7:15		assistant Prot Faune		Guillemette Gabriel
9 juillet	10:41	10:51	"	ASSISTED ON ARI OCTOBER	Pierre van
9 juillet	11:18	11:30	Tech. Faune WSP	Visite	Pierre van
9 juillet	11:18	11:30	Bioécologie WSP	"	Paul Lanthier
9 juillet	14:50		chargée projet - HGP	"	Dail Sibbe
9 juillet	14:50		Conseillère env. HGP	Visite	R. Emerd
9 Juillet	14:58		Coordonneur	Visite	Mulle Richard Steward
9 Juillet	23:25	23:30	AgT-TERRITORIAL	Visite et L'employe	Webster Molla
10 Juillet 2014	02:55	03:25	AgT-TERRITORIAL	"	Webster Molla
10 Juillet	06:05	06:20	AgT-TERRITORIAL	Visite	Webster Molla
10 Juillet	06:05	06:20	AgT-TERRITORIAL	visite	Jean-François Piétarche

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
10 juillet 2014	7:00	7:30	assistant prot. faune		Naïca C. Guilleminette
10 juillet 2014	7:00	7:30	assistant prot. faune		Gabriel Guilleminette
10/07/2014	17:55	18:10	Visiteur	Voie du Saumon.	Alphonse Lavoie
10/07/2014	17:55	18:05	Visiteur	Voie du Saumon	Johnny Mabisch
10/07/2014	17:55	18:05	AGT TERRITORIAL	Accompagnateur	Nepoleon Moller
10/07/2014	18 h.	18.30	Hydro-Quebec	Visite saumon.	JP
10/07/2014	23:45	23:50	AGT TERRITORIAL	Visite Amical	Nepoleon Moller
11/07/2014	00:45	01:00	AGT TERRITORIAL	Securiser: M. Carole	Nepoleon Moller
11/07/2014	02:05	02:25	AGT TERRITORIAL	Securiser: M. Carole	Nepoleon Moller
11/07/2014	05:30	05:45	AGT TERRITORIAL	Visite-Amical	Nepoleon Moller
11/07/2014	07:15		ast territorial	visite	Wahy bevil
11/07/2014	07:15		ST	visite	SRD
11/07/2014	17h/4	17h/2	assistant faune	SISIT	Julius Fietcho

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
12 juillet	9 heures	9h20		bu les saumons	Pierre Desobry
12 juillet				Voic les SAUMONS	Ramy Desobry
12 juillet	10h15	10h20		Visite conjointe (avis)	
12 juillet	10h15	10h20		3. Madeleine	
12 juillet	10h58	10h58		Situer Bobby Boucher	
12 juillet	10h58	10h58		Louise Boucher	
12 juillet	10h15	10h53	MFFP	Observation des lieux	Nicolas Sagne
12 juillet	10h15	11h53	MFFP	"	Monique Lochin
12/07/2014	19h30	19h45		Leisir	Dominique
12/07/2014	19h35	19h50	Reboulé	Voir Saumons	Adrien Thureau
13/07/2014	11h16.11		Sécurité-Innu	Visite a main	André
13/07/2014	11h16.11		Sécurité Innu	Visite	Nicolas Desobry
13/07/14	9h45	10h00	Sécurité FNPV		



## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
13/07/14	08:45	10:00	Rakuss Beaulieu	Sécurité INNU	
13/07/14	10:00		Richard Noël	visite	
13/07/14	13:50		Aradémie Laros	visite	
13/07/14	14:15		Dutour	SSSI	Dutour
13/07/14	14:15		Larus Beaulieu	Sécurité INNU	
14/07/14	08:10	08:40	Max Rich	Sécurité INNU	Max Rich
14/07/14	08:10	08:40	Leo Rich	"	
14/07/14	08:40	09:10	Max Rich	"	Max Rich
14/07/14	08:40	09:10	Leo Rich	"	
14/07/14	08:45	08:05	AgT-Territorial	visite	Wapoleon Moller
14/07/14	10:00	10:15	"	"	Wapoleon Moller
14/07/14	15:15		Ludivic Dutour	"	Dutour
14/07/14	15:15		Daniël Plestowski	"	Daniël Plestowski

**Registre visiteurs**  
**Bassins de stabulations (SSRR) 2014**  
**Signature obligatoire**

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
14/07/2014	15:15	15h30	Jean-françois Piéfacho	visite	J-F Piéfacho
15/07/2014	07:45	08:00	AGT Territorial	visite	Nepoleon Molle
15/07/2014	07:45	08:00	AGT Territorial	visite	Nico Valoss
15/07/2014	11:25	11:40	" "	visite	Nepoleon Molle
15/07/2014	13:00	13:05	AGT Territorial	visite	Nepoleon Molle
" "	" "	" "	" "	" "	R. D. ...
15/07/2014	14:05 <sup>30</sup>	16h35	Rock Dubuis	visite	R. D. ...
15/07/2014	08h40	09h00	Agt, Territorial	in formation + visite	Jean-François Piéfacho
15/07/2014	08h40	09h00	" "	" "	J. Piéfacho
16/07/2014	07h	07h15	Pêcheur	visite pêcheur	Richard Gomphe
16/07/14	07h	7h15	pêcheur	visite pêcheur	Richard Gomphe
16/07/14	07h	7h15	pêcheur	visite pêcheur	Richard Gomphe
16/07/14	07:35	8:00	AGT Territorial	visite	Nepoleon Molle

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
16/07/14	7:35	8h00	AST - fern	visite	Nico Ngfress
16/07/14	10h25	10h35	Jean Philippe Henrion	visite	
16/07/14	10h25	10h35	Jérôme Vachon	visite	
16/07/2014	14H20	14H30	ACT Territorial	visite	Nepoleon Mall
16/07/2014	18H45	19H00	R Dupuis	visite	R Dupuis
16/07/2014	20:00	20:30	Stella Cornier	visite	Stella Cornier
16/07/2014	20:00	20:30	ROBERT RINGUETTE	Coursite	Robert Ringuette
17/07/2014	09:00	09:12	ACT Territorial	visite	Nepoleon Mall
17/07/2014	10:55	11:15	ll	'	Nepoleon Mall
17/07/2014	10h00	12:00	Damiriu Matokocho	Construction	Damiriu Matokocho
			Rémiel	Construction	
			Stephane	Construction	

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
17-07-2014	19:20	19:40		Visite	F. S. enlevé
17-07-2014	19:20	19:40		Curiosité	Quillaume Dallard
18/07/2014	7h45	8h		CARDIEN Sécurité	Le Kerdell
18/07/2014	7h45	08h.		CARDIEN Sécurité	Nico Nafess
18/07/2014	8h00	16h30	Damien Metkors	Construction	Damien Metkors
18/07/2014	11h	16h30	Fernand Conjanels	SELE	Fernand Conjanels
	13:45				Nico Nafess
18/07/2014	14:00			visite	Le Kerdell
18/07/2014	14:40			visite	Le Kerdell
18/07/2014	08:00	01:00pm	Agut Territorial	Agut Territorial	Agut Territorial
19/07/14	06h00	6h20pm	Jean-François Piétacho	''	Jean-François Piétacho
19-07-14	06h00	6h30	Sébastien Dubahe	''	Sébastien Dubahe
19/07/14	07:35	07:55	ACT. Territorial	visites	Nepoleon mlh

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
19/07/14	09:40	10:55	AgT. Territorial	Visite Voir Saumon	Napoléon Mollé
19/07/14	10:00	10:15	Mouque Belleuar	foeriste	Napoléon Mollé
19/07/14	10:00	10:15	Paul Rousseau	visite, voir projet saumon	Napoléon Mollé
19/07/14	11:45	12:00	AgT. Territorial	visite.	Napoléon Mollé
19/07/14	13:00	13:30	" "	" "	Napoléon Mollé
19-07-14	15:15		assist. prot. faune	visite	Napoca C. Guillemettes
19-07-14	15:30	15:45	AGT-TERRITORIAL	visite	Haks basik
19 07 14	15:50		S.I.	US de	S. P. Stebe
19-07-14	18:00	18:25	" "	" "	Napoléon Mollé
20/07/14	08:00	08:10	AgT-Territorial	visite	Napoléon Mollé
20/07/14	09:20	09:40	" "	" : Paque Cafe	Napoléon Mollé
20/07/14	13:00	13:15	AgT-Territorial	visite	Napoléon Mollé
20/07/14	15:30		S I	visite	S. P. Stebe

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
2014-07-20	16:32		Amélie Chaud	Visite	Amélie Chaud
14-7-20	16:22		Frédérique Dion	Visite	Frédérique Dion
14-7-20	16:32		Jérôme Bourdieu	Visite	Jérôme Bourdieu
14-7-20	17:15	17:30	Sébastien Dache	Visite	Sébastien Dache
14-07-20	12:15	12:30	Jean-françois Pétaché	Visite	Pétaché
14-07-20	0:00	0:20	Sébastien Dache	visite	Sébastien Dache
21-07-14	15:30		Nicolas Bress	visite	Nicolas Bress
21-07-14	15:30		Sébastien Dache	visite	Sébastien Dache
21-07-14	16:26	16:45	Sébastien Dache	visite	Sébastien Dache
21/07/2014	16:36	16:41	Nicolas Bress	visite	Nicolas Bress
21/07/2014	20:43		Karrienne Jomphe	visite	Karrienne Jomphe
21/07/14	20:44		Alexandre Genetron	Visite	Alexandre Genetron

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
21-07-14	11:15	11:45	Julien Deche	S.S.S.I	Deche
21-07-14	05:00	05:15	Jean-François Piécho	"	Deche
22-07-14	08:45		Deche	S.S.S.I	Deche
22-07-14	11:20	11:40	Deche	"	Deche
23-07-14	06h00	06h25	Jean-François Piécho	visite	Jean-François Piécho
23-07-14	06h00	06h25	"	"	Piécho
23-07-2014	6:45	7:00	assistant Proté de la faune	visite	Bobail Pinkevitch
23-07-14	13:15		Christophe Alberts	visite	Arnaud (Mud)
23-07-14	13:15		Shane Rich	visite	Shane Rich
23-07-14	13:15		Cates Kian Rich	visite	Cates Kian Rich
23-07-14	14:17	14:15	Léo Basile	C.A. Saïd Saman	-
23/07/14	18:50	19:10	AgT. TERRITORIAL	visite	Moplen Mollen
23/07/14	18:50	19:50	"	"	Mollen

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
23/07/14	21:30	21:55	AGT-TERRITORIAL	Amical	Wagner Moll
23/07/14	23:00	23:20	"	"	De Decker
23/07/14	23:00	23:20	"	"	Piphaire
24/07/14	11:25		Socété Sauma	Amical	Alexis MSA
24/07/14	15:34	15:53	AGT-TERRITORIAL	USFR	Wagner Moll
			AGT-TERRITORIAL	"	Bico Nibess
24-07-14	16h36		Raoune Belle Fleur	visite	Budie Juleken
24-07-14	16h36		Alicia Louis	visite	Alicia Louis
24-07-14	18h40		AGT-TERRITORIAL	visite	
24-07-14	21h30	22:15	AGT-TERRITORIAL	visite	
24/07/14	21:30	22:15	AGT-TERRITORIAL	visite	Wagner Moll
24/07/14	23:20	23:40	"	M	De Decker
24/07/08	23:20	23:40	"	visite	Alexis MSA



## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
25/07/14			Jean-Claude Moller	curiosité	Jean-Claude Moller
25/07/14			Stephane Moller	VOIR	Stephane Moller
25/07/14			JULIAN BLACKSMITH	CURIOSITE	Silvia Bontr
25/07/14			Steve Boudreau	CURIOSITE	Steve Boudreau
25/07/14			Gislain Boudreau	CURIOSITE	Gislain Boudreau
25/07/14	15:34	15:55	Ag. TERRITORIAL	Visite	Nicole Moller
	15:30		"	"	Nicole Moller
25/07/14	21:34	22:15	Ag. Rennes	Visite	Nico Moller
25/07/14	21:34	22:15	"	"	Nico Moller
26/07/14	16h47	16h39	Charles Fontanet	"	Charles Fontanet
26/07/14	16h27	16h59	AST Serre	"	AST Serre
26/07/14	19:25	19H29	Isabelle Bouchet	Visite	Isabelle Bouchet
26/07/14	21:55	22:15	Yvette Ballyeu	"	Yvette Ballyeu

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
26-07-14	8:55	20:15	Agud Tenieral	Visite	D. P. Lopez
28-07-14	21:55	24:00	compte Nueban	Visite	Carlene P. Torres
27/07/14	14h.	14h15	Arribas	Visite	Alejo Lopez
27/07/14	14h.	14h15	Arribas	Visite	J. P. Torres
27/07/14	14h15	14h30	Arribas	Visite	S. P. Torres
27/07/14	15h10	15h20	Arribas	Visite	J. P. Torres
27/07/14	15h10	15h20	Arribas	Visite	J. P. Torres
27/07/14	19:10	19:30			M. Lopez
27/07/14	19:10	19:30			M. Lopez
27/07/14	21h40	22h00	Visite de Sécurité	Visite	J. P. Torres
28-07-14	08:45	09:00	Visite de Sécurité	Conférence	M. Lopez
28-07-14	08:45	09:00			A. Fontaine

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
28/07/14	14h30	15h	visiteur	CURIOSITE	John D...
28/07/14	15h55	16h14	AGT. TERRITORIAL	visite	Nyolen molle
28/07/14	18:30	19:15	AGT. TERRITORIAL	visite	Nico Nabes
29/07/14	06:00	06:40	S.I.	visite	Nyolen molle
29/07/14	06:30	06:40	S.I.	visite	Nyolen molle
29/07/14	7:30	7:45	S.I.	"	Didacho
29/07/14	7:30	7:45	S.I.	"	A. me Fontaine
29/07/14	13h	13h15	M/M	M/N	Alvaro Tact
29/07/14	19h30				Dis.
"	"	"			
29/07/14	20:30	20:45	S.I.	"	Didacho
29/07/14	20:30	20:45	S.I.	"	Nico Nabes

**Registre visiteurs**  
**Bassins de stabulations (SSRR) 2014**  
**Signature obligatoire**

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
30/07/2014	6:00	6:40	S. L. Ann	visit	S. Bell D. Taché
30/07/2014	7:30	7:45	"	"	Aimé Fontaine
30/07/14	7:30	7:45	"	"	Richard Duchesne
30/07/14	11:35	11:40	"	"	Mémei Muelin
30/07/14	11:35	11:40	"	"	Carole Gagnier
30/07/14	18:20	18:25	Lee Rich Sondra-Lauson	visite sondra	Lee Sondra Paubert
31/07/14	23:30	23:45	S. Rao S. I.	visite	S. Bell D. Taché
31/07/14	9:35	9:50	S. I.	"	Aimé Fontaine
31/07/14	7:35	7:50	S. I.	visite	D. Taché
31/07/14	1:35	1:45	Sibbe Jean-Benoit	visite	S. Bell
31/07/14	1:35	1:45	"	visite	"
1 08 14	5:30	6:30	C. I.	visite	S. Bell

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
01-08-14	8:15	8:35	Agat Territorial	Importation	Dutoit
01-08-14	3:31	3:32	Buchanan Extreme	CURIEUX	Maurice Kaul
01-08-14	3:32	3:33	Buchanan Extreme	CURIEUX	Nicolas F
01-08-14	16:37	16:45	Assistant pro de la faune	visite	Kathryn McAllister
01-08-14	22:40	22:55	Agat Territorial	visite	Wynne Mull
01-08-14	23:30	23:45	Agat Territoriale	visite	Wynne Mull
02-08-14	12:30	12:45	"	"	Dutoit
02-08-14	13:45	14:00	Agat-Biologiste	Rebad et Ueriston	Robert Martin
03-08-14	24:30	24:45	Agat-Territorial	visite	Robert
03-08-14	24:30	24:45	Agat-Territorial	visite	Robert
03-08-14	8:44	9:00	"	"	Robert
03/08/14	17:30	17:48	F.F. Cantan	visite	Flavien Cantan
04/08/14	12:00	12:30	Agat-Territorial	"	Dutoit

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
04/08/14	18:00	18:30	Jean-Claude Babin	Inspection	<i>[Signature]</i>
04/08/2014	7:00	8:00	S. Reich	S.I.	E. BENO
04-08-14	18:00	18:30	S.I.	"	Dubois
04-08-14	18:00	18:30	"	"	Jean-François Putache
04 08 14	7:15		S.I.	S.I.	S.R.
08 08 14	7:15		AGENT TERRITORIAL	AGT TERRITORIAL	Massé Bazik
			Roger Fichard	TRAVAUX	Fogel
			Gilles Leclerc	Travaux SEIE	Authier Leclerc
			CHRISTOPHER SCOTT	Abri F	<i>[Signature]</i>
			AMOR VERBON	ABRIT	<i>[Signature]</i>
05 08-14	16:41	17h.	Jean-Marc Guini	Visiteur	<i>[Signature]</i>
03/08/14	16:41	17h.	Jean Leclerc	VISITEUR	<i>[Signature]</i>
05-08-14	23:20	23:50	S.I.		Dubois

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
05-08-14	23:20	23:30	ST	Ingrédient	Nico Nysse
06-08-14	01h00	01h20	Sécurité	visite	Nico Nysse
06-08-14	09:00	19:30	ST	"	Paulahe
06-08-14	"	"	"	"	Sam-François Paulahe
06-08-14	04:00	04:30	"	"	Paulahe
06-08-14	"	"	"	"	Nico Nysse
06-08-14	10	14:00	S.T.	S.T.	S. Rob
07-08-14	18:10	18:30	"	"	S. Rob
07-08-14	8:00	10:20	S.T.	S.T.	S. Rob
09-08-14	18h50	18h	S.I	Visite	Paulahe
09-08-14	18h50	18h	ST	Visite	Paulahe

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
08/10/2014	14:27	14:37		visite	Leandre D. sandef
08-10-2014	14:27	14:37		visite	Wepolen
08/12/14	07:40	07:50		visite	Wepolen Mollh
08/12/14	10:15	10:30		visite	Wepolen Mollh
08/12/14	13:55	14:10		visite Amical.	Wepolen Mollh
08/12/14	4:48	5:50		visite	Albert W. sharlo
08/12/14	07:25	07:30	AGT-TERRITOIRES	visite	Wepolen Mollh
08/12/14	08:30	08:47	h	visite	Wepolen Mollh
08/13/14	10:10	10:20	h	n	Wepolen Mollh
08/13/14	12:00	12:15	h	vl + Diner	Wepolen Mollh
08/13/14	14:30	14:45	h	visite	Wepolen Mollh
08/14/14	08:00	08:05	h	n	Wepolen Mollh
08/14/14	11:00	11:15	h	n	Wepolen Mollh



## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
14/08/14	13:50	14:05	AGT-TERRITORIAL	Visite	Nepolen mlh
14/08/15	07:20	07:30	" "	Visite Fin Formation	Nepolen mlh
14/08/15	08:20	08:20	" "	" "	Nepolen mlh
14/09/15	11 h15	12h00	" "	visite	J. Clavel
14/09/15	11 h15	12h00	" "	visite	S. Cordeau
14/08/16	07:10	07:25	AGT Territoriale	visite	Nepolen mlh
14/08/17	08:15	08:40	" "	visite	Nepolen mlh
14/08/17	08:15	08:40	" "	" "	Manuel Barthe
14/08/18	07:30	07:45	" "	" "	J. Darbo
20-08-18	20:00	20:15	" "	" "	J. Darbo
20-08-18	20:00	20:15	Ag. territoriale	visite	Jean-François Pichard
14-08-22	17h30	17:40	Ag. territoriale	visite	Manuel Barthe

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014 Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
24/08/14	12h45	13h	MARIVS CORN	avisite-	Marius Cornes
24/08/14	12h45	13h	Benoit TOUSSAINT	avisite-	Benoit Toussaint
25/08/14	07:00	07:15	Juhin Estoube	"	Juhin Estoube
26/08/14	7:45	07:50	"	"	"
26/08/14	11h15	11h45	Michel Berche	visite	Michel Berche
30/08/14	16h45	17h00	Mathieu Foucard	visite	Mathieu Foucard
30/08/14	16h45	17h00	Yves Angelin	visite	Yves Angelin
01/09/14	9h30	10h00	Roch Dupuis	visite	Roch Dupuis
01/09/14	9h30	10h00	Thomas Dupuis	visite	Thomas Dupuis
01/09/14	9h30	10h00	Bernie Dupuis	visite	Bernie Dupuis
01/09/14	9h30	10h00	William Joubert	visite	William Joubert
01/09/14	9h30	10h00	Laurie Lal	visite	Laurie Lal
01/09/14	11:15	11:30	Bernard Latentière	visite	Bernard Latentière

## Registre visiteurs Bassins de stabulations (SSRR) 2014

### Signature obligatoire

**\*\*\* seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins \*\*\***

- En signant ce document vous acceptez avoir pris connaissance que seuls les responsables et les surveillants ont accès aux bassins de stabulation.
- Le site est sous surveillance vidéo 24h/24h.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité des installations.
- Vous ne devez en aucun cas générer du bruit pouvant effrayer les saumons.
- Vous pouvez suivre le déplacement des saumons dans les bassins via le système de vidéosurveillance.

Date	Heure		Identification	But de la visite	Signature
	Arrivée	Sortie			
16/09/14	9h00	9h15	Nathalie Mansa	curiosité	<i>Nathalie Mansa</i>
16/09/14	9h00	9h15	Julien Picheris	curiosité	<i>Julien Picheris</i>
16 sept. 2014	9h00	9h15	BRIGITTE FOURNIER	curiosité	<i>Brigitte Fournier</i>
16 sept. 2014	9h00	9h15	Caroline Marcotte	curiosité	<i>Caroline Marcotte</i>
			Soazig Le Breton	curiosité	<i>Soazig Le Breton</i>
30 sept 2014	15h00	15h00	Marian Le Ray	Bassin P'tite Jeanne	<i>Marian Le Ray</i>
06-10-14	10.35	10.40	Gervais-Vigoureux	curiosité	<i>Gervais-Vigoureux</i>
15/11/14	9:30	9:40	Stéphane Froelich	curiosité	<i>Stéphane Froelich</i>